

angles DE VUES

journal du caue / conseil architecture urbanisme environnement du Puy-de-Dôme

n°26 : mai 2014





> édito

Au moment où vous prendrez connaissance de ce numéro 26 d'Angles de vue, les communes et les communautés de communes auront procédé au renouvellement de leurs élus. Il faut donc que nous reprenions rapidement contact avec nos territoires. Pour cela nous effectuerons par secteurs géographiques une série de rencontres. Nous avons à vous informer sur l'aide que nous pouvons vous apporter, mais aussi à vous écouter...

Notre institution dispose également d'un centre de ressources documentaires important qui peut être sollicité... N'hésitez pas à appeler ! Nous sommes à votre écoute, à votre service. Bonne lecture.

Maurice Mestre,
Président du CAUE

> sommaire

- p. 4 - 5** > **projet stratégique : essai**
- les missions fondatrices
- p. 6 - 13** > **nos arbres de bord de route**
- p. 14 - 17** > **résidence d'artistes**
Saint Sauves
Sancy Artense communauté
- p. 18 - 21** > **l'identité locale ressource**
du projet de fleurissement
- p. 22 - 23** > **lettre ouverte aux nouveaux élus**
- p. 24 - 27** > **ateliers ruraux d'urbanisme**
- p. 28** > **ingénierie territoriale**
- p. 29** > **accompagner**
- p. 30 - 31** > **Pierre sèche**
- p. 32 - 33** > **Gandaillat, belvédère géologique**
- P. 34 - 39** > **le fort de Pardines**
- P. 40 - 43** > **brèves**

projet stratégique : essai

« La création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que du patrimoine sont d'intérêt public ».

(Extrait de la loi sur l'architecture de 1977)

A cette prise de conscience collective des problèmes que pose à l'individu et à la société toute entière, un cadre de vie de faible qualité, a répondu notamment la naissance du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement. Aujourd'hui, 92 CAUE poursuivent l'objectif de donner à tout intervenant sur le territoire, la capacité d'exercer consciemment, en pleine responsabilité, sa qualité d'usager, de décideur, sa compétence de maître d'ouvrage, de maître d'œuvre et d'inspirer son action par un souci de qualité. Quotidiennement, des publics aussi variés que le particulier candidat à la construction, l'élu, l'architecte, l'artisan, le collégien, aux intérêts si différents, se retrouvent bénéficiaires des services sur mesure d'une même structure. L'offre du CAUE conjugue des missions d'information, de sensibilisation, de conseil, de formation, qui prennent appui sur des compétences à la fois techniques et culturelles. Elle éclaire et accompagne.

Mais dans une France en pleine mutation institutionnelle, économique et sociale, que sait-on des nouveaux rapports aux territoires, des nouveaux comportements et des nouveaux besoins de ces acteurs ? Où et comment prend vie l'intérêt public alors que les populations se croisent parfois plus « sur la toile » que dans les villes et villages, que les moyens accrus de la mobilité favorisent un

sentiment d'abolition de l'espace ? L'appartenance à un territoire disparaît-elle ou se multiplie-t-elle à la faveur d'une vie organisée non plus autour d'un seul espace de référence, le domicile, mais de plusieurs, que sont devenus les lieux de travail, d'achat, de loisirs ? Alors qu'une nouvelle vague de décentralisation s'accompagne d'un désengagement de l'Etat auprès des collectivités, comment celles-ci révisent-elles leur vision du service au public ? Quand prennent leur essor des intercommunalités et de vastes métropoles de plus en plus structurées, l'exigence d'un service de proximité fait-t-elle encore sens ? Comment se fait la couture entre l'enjeu de voir traduites dans l'offre du secteur marchand les exigences de qualité environnementale, de durabilité, d'économie et la nécessité d'une offre publique de services qui répondent aux besoins de repères, de conseils objectifs et désintéressés ?

.../... Le CAUE témoigne de ces évolutions en même temps que celles-ci l'invitent à renouveler son offre et ses pratiques. Observateur à l'écoute des interrogations et des demandes des territoires, tout autant qu'en responsabilité « de poursuivre au plan local les politiques nationales », son actualité traduit les tensions d'une société en quête de nouveaux paradigmes.

Extrait de la note de présentation du Congrès des CAUE – 10 & 11 juin 2014- FNCAUE



architecture urbanisme environnement les missions fondatrices

35 ans d'expérience
pour de nouvelles
perspectives :

1979

le CAUE 63 a été créé en conformité avec la loi de 1977 sur l'architecture. Depuis cette date, cet organisme a œuvré en s'impliquant dans le tissu local à tous les niveaux en appui des élus territoriaux, en s'impliquant auprès des services déconcentrés de l'Etat, des administrations publiques départementales ou régionales, des professionnels du cadre de vie à titre individuel ou auprès des organisations professionnelles, des porteurs de projet privés et des citoyens.

Les architectes consultants, mis à disposition par l'assistance architecturale de la Direction Départementale de l'Équipement, sont devenus au fil du temps des architectes conseillers intégrés dans la structure. L'équipe permanente a désormais des compétences pluridisciplinaires (architecture, urbanisme, paysage, documentation, communication, administration) et intervient au service des territoires sous la présidence de Maurice Mestre, Conseiller général.

L'expérience acquise en 35 ans, le CAUE veut la mettre au service de ses commanditaires et souhaite relever les nouveaux défis sociétaux et territoriaux dans le respect de l'identité architecturale, urbaine et paysagère du département et de ses composantes.

Le CAUE veut répondre aux besoins actuels et prendre en compte les nouvelles perspectives d'activité pour apporter une réponse aux enjeux qui se profilent. Les missions fondatrices et traditionnelles doivent être confirmées, développées...

conseiller les particuliers

- . maintenir-renforcer les permanences au siège du CAUE
- . expérimenter des permanences au siège des communautés de communes
- . développer les outils de conseil (fiches thématiques, journal,...)

conseiller les collectivités locales

- . confirmer et affirmer le CAUE dans son double rôle de pédagogie et d'expertise dans l'élaboration des projets de collectivités
- . confirmer l'accompagnement du CAUE dans les nouvelles échelles et stratégies territoriales
- . confirmer le caractère innovant des interventions du CAUE dans le développement des territoires

former

- . développer des plans de formation annuels
- . développer la diversité des formats de formation

sensibiliser tous les publics et le public scolaire

- . diffuser l'A-U-E sur le territoire en proposant des interventions de proximité
- . consolider le partenariat en milieu scolaire et universitaire
- . développer « valeur d'exemples » au niveau interdépartemental ou interrégional

information/communication

- . recréer le site internet du CAUE
- . faire évoluer le journal du CAUE en proposant une lettre d'information à grande diffusion
- . diffuser l'activité du CAUE via les médias

centre de ressources

- . renforcer la fonction lieu de partage du centre de ressources
- . renforcer la base documentaire

partenariat

- . positionner le CAUE comme interlocuteur dans ses missions d'accompagnement et de conseil A-U-E
- . impliquer le CAUE dans des missions de conseil et d'ingénierie territoriale dans les différents échelons territoriaux

> conseiller

les particuliers et
les collectivités
locales

> former

les élus locaux et
les services
techniques,
les acteurs du cadre
de vie et
les partenaires
professionnels

> informer

l'ensemble
des acteurs du
cadre de vie

> sensibiliser

tous les publics et
le public scolaire



le tracé de la route non visible est révélé par cet alignement de peupliers, ici en Alsace © MA

nos arbres de bord de route

Les routes françaises sont connues depuis plusieurs siècles pour leurs rubans serpentant entre deux élégantes rangées d'arbres. Mais au cours de ces dernières décennies, les arbres ont été accusés d'avoir entraîné la mort de trop nombreux automobilistes. De très nombreux alignements d'arbres ont été supprimés pour élargir les chaussées, rectifier les tracés, diminuer les coûts d'entretien ou limiter les impacts en cas de sortie de route

faut-il abattre les arbres qui tuent ?¹

Nos arbres routiers sont-ils donc des assassins ? Sur les routes de France, plus de 1.500 personnes perdent encore la vie chaque année après avoir heurté un obstacle fixe (43 % des tués en 2012 contre glissière, arbre, mur, parapet, poteaux, fossé, talus) dont plus de 400 contre un arbre². Depuis les années 60, ces lignes arborées à qui on devait 16 % des tués sur la route en 1952³, 11 % en 2001, 12 % en 2006 ont été réduites de moitié. Et pourtant les arbres constituent encore aujourd'hui une statistique importante de mortalité routière impliquant les obstacles fixes, avec un pourcentage stabilisé à 11%.

Pas une année, sans que la polémique ne soit relancée : les arbres tuent. Certes ils ne sont pas cause d'accident (ils ne se promènent pas seuls), mais sont un facteur très aggravant en cas de sortie de route. Sous ce prétexte, nos arbres de bords de route ont tendance à disparaître.

Essayez d'imaginer votre paysage favori totalement privé d'arbres. S'il ne possède l'aspect théâtral de falaises, pics, rivages ou canions, il serait bien fade. Et moins la campagne est marquée de montagne et de collines, et plus l'arbre y est important. Combien les terroirs de Combrailles seraient dépourvus de leur caractère sans leurs haies et leurs bocages. Combien nos rivières paraîtraient "sèches" sans leur ripisylve. Devinez la sévérité et la monotonie de nos routes ou de nos canaux sans leurs arbres d'accompagnement.

La longueur des alignements de bord de route a diminué de moitié (25.000 km environ !) dans les décennies 1960-1990. Cette forte baisse était essentiellement liée à des contraintes sécuritaires⁴. Depuis les deux dernières décennies, le linéaire de routes arborées se stabilise, voire est en lente augmentation. Toutefois, après les contraintes sécuritaires ou financières (entretien), une part importante du patrimoine arboré routier est fragilisée par une gestion insuffisante ou mutilante.

¹ titre violent d'un article de l'Express du 26/07/2001, repris dans Nord Littoral du 20/01/2012 avec un sous-titre évocateur "11% des tués par les arbres".

² 848 en 2001, 502 en 2006, 422 en 2011, mais aussi 339 contre des poteaux en 2001, 199 en 2006, ou 312 contre des glissières en 2001, 218 en 2006. Pour plus d'infos cf. **ORSELLI** Jean, Usages et usagers de la route : Requiem pour un million de morts : 1860-2010, éd. L'Harmattan, 2012, 600 pages

³ sous le Ministère de Robert Buron, en 1959, une circulaire préconise des "abattages pour des raisons de sécurité", dont l'arrêt ne sera obtenu qu'en 1970 auprès du ministre de l'intérieur Raymond Marcelin. cf. **ORSELLI** Jean, Usages et usagers de la route : Requiem pour un million de morts : 1860-2010.

⁴ au Luxembourg, même si elle ne souhaite pas faire disparaître tous les arbres le long des routes de campagne, l'AVR (association nationale des victimes de la route), pour compenser les mesures d'enlèvement d'arbres, offre un vaste espace de plantation autour du monument du souvenir des victimes de la route dans la forêt du souvenir près de Junglinster (!). Mais le Luxembourg a également su transplanter plus d'un millier d'arbres de très grand gabarit pour des élargissements de chaussée avec un taux de réussite de 99 % !

Les plantations d'alignement (arbres de grosseur homogène disposés à intervalles réguliers sur une ligne ou une courbe) ne sont pas une simple somme d'arbres de bord de route, mais il s'agit d'une forme paysagère de grand intérêt, relativement spécifique de la route française.

pourquoi des arbres au bord des routes ?

Les allées d'arbres s'établissent dans les jardins italiens de la Renaissance puis les jardins à la française "pour souligner les axes de composition et guider le regard"⁵. Avant que les plantations ne se généralisent aux abords des villes, elles se sont emparées de la campagne environnante pour s'ordonner le long des routes.

Après les longues guerres, du XV^e siècle, les forêts françaises, pillées, ont du mal à fournir du bois pour la marine, l'artillerie (affûts des canons) et le charronnage. On pense alors à planter le long des routes et chemins. Les ormes sont initialement conseillés. La France devient ainsi le premier pays à disposer d'une ordonnance, celle du roi Henri II, le 19 janvier 1522, qui porte injonction "à tous Seigneurs Hauts-Justiciers, & à tous Manans & Habitans des Villages et Paroisses, de faire planter le long & sur le bord des grands Chemins publics, dans les lieux qu'ils jugeront à propos & commodes, des ormes, pour que le Royaume avec le tems en puisse être suffisamment peuplé, & pourvu, sur peine d'amende arbitraire au profit du Roi"⁶. Cette ordonnance est renouvelée par Henri III en janvier 1552, puis complétée par l'ordonnance de Blois de mai 1579 qui ordonne "aux seigneurs et habitants des paroisses de planter et border tous les grands chemins d'ormes, noyers ou autres, selon la nature du pays"⁷.

L'ordonnance de janvier 1583 montre que la plantation des arbres permet aussi de protéger l'emprise des chemins contre le grignotage par les cultures riveraines. Les grands chemins doivent être rétablis en leurs anciennes largeurs "nonobstant toute usurpation par quelque laps de temps que ce soit"⁸. C'est l'imprescriptibilité des routes. Par un arrêt du Conseil d'État du 3 mai 1720, il est "enjoint à tous les Propriétaires d'héritages tenans & aboutissans aux grands Chemins, & branches d'iceux, de les planter d'ormes, hêtres, châtaigniers, arbres fruitiers ou autres arbres, suivant la nature du terrain, & de les armer d'épines, & ce depuis le mois de Novembre prochain jusqu'au mois de Mars inclusivement"⁹.

Pour conserver une largeur de soixante pieds (19,50 m env.), Louis XV ordonne également de creuser des fossés latéraux et de planter une toise plus loin (1,95 m env.). Il est ainsi calculé que sur les grandes routes, l'apport est considérable ; par exemple, pour la grande route de Paris à Lyon et passant par Moulins, à 30 pieds de distance ce sont 49.600 arbres de chaque côté, soit 99.200 pieds d'arbres, et pour la route de Saint-Flour à Clermont, 7.600 pieds d'arbres. En ne comptabilisant que les grandes routes principales, "il y auroit dans le Royaume plus de douze cens mille arbres qui n'occuperoient presque point de terrain, ce qui feroit le volume d'une forêt considérable". L'argument économique suit, sans compter "les fruits, soit en glands, faines, châtaignes et noix ..."¹⁰

autres intérêts

Si ces ordonnances répondaient à des besoins précis, notamment à la pénurie de bois, sous l'effet des défrichages, des guerres et des hivers rigoureux, à l'armée, à la marine, au charronnage, au chauffage, puis à l'industrie, les plantations avaient aussi un rôle technique. Elles assèchent et stabilisent les voies et les accotements, ce qui est important dans les régions marécageuses. Elles évitent l'érosion des terres par le vent. Elles procurent de l'ombre dans les régions ensoleillées. À ce propos, ne dit-on pas que Napoléon aurait eu l'idée de planter toutes les routes jusqu'en Prusse pour faire plus efficacement marcher ses troupes à l'ombre. Au XIX^e siècle, dans le but de réduire la poussière soulevée par les véhicules, l'État intensifie les plantations d'arbres en bord des routes, nécessité inutile au début du XX^e siècle lorsqu'apparaît le goudronnage des chaussées. Au milieu du XX^e siècle, on plante des peupliers dans le but de fournir le bois nécessaire à la fabrication de cagettes et d'allumettes. Mais la plupart de ces peupliers ne furent pas exploités, restèrent au bord des routes et demeurent des risques importants de chute au-delà de 50 ans d'âge.



les arbres participent à la stabilisation des routes et chemins, ici en Marais poitevin © MA



tilleuls en bord de route aux environs de Cunihat © MA

⁵ PRADINES Chantal, *Infrastructures routières : les allées d'arbres dans le paysage*, 5^e convention européenne du paysage, Conseil de l'Europe 30-31 mars 2009, 66 pages

⁶ cf. Maître de la POIX de FREMINVILLE Edme, *La Pratique universelle pour la rénovation des terriers et des droits seigneuriaux*, tome quatrième, Paris, 1754. (lisible en ligne)

⁷ cf. Maître de la POIX de FREMINVILLE Edme

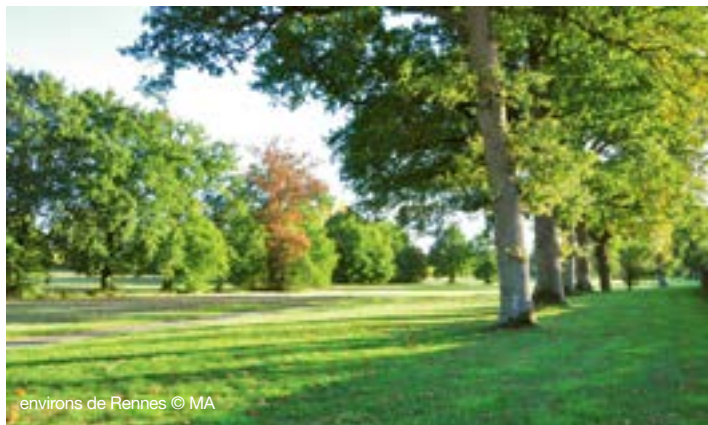
⁸ cf. ISAMBERT François A., *Traité de la voirie urbaine et rurale*, Paris 1825. (lisible en ligne)

⁹ cf. Maître de la POIX de FREMINVILLE Edme

¹⁰ cf. Maître de la POIX de FREMINVILLE Edme

Mais les arbres d'alignement ont aussi un rôle de guidage pour les voyageurs et pour les troupes, par temps de neige, de brouillard ou d'inondation, la nuit aussi et leur rôle de garde-corps étaient également importants. "Au XIX^e siècle, les entrepreneurs de transports de diligences de Langres, dans l'Est de la France, se plaignent que les plantations des routes qu'ils parcourent présentent de nombreuses lacunes, et que rien n'indique ainsi les limites de ces routes pendant les nuits obscures ou dans la saison des neiges. Il en résulte pour les voyageurs de funestes accidents. Les pétitionnaires demandent que les dites routes soient, au frais de qui de droit, bordées d'arbres sur les points où elles en sont dépourvues"¹¹. On est loin des actuelles demandes sécuritaires.

On ne doit également pas négliger l'utilité des feuilles pour nourrir le bétail [en Auvergne, on "fait la feuille" ; les frênes auvergnats fournissaient du bois de chauffage, du fourrage en fin de saison et du bois pour les clôtures], pour la sériciculture [le XVIII^e siècle est l'époque des plantations de muriers le long des chemins¹², notamment dans le Puy-de-Dôme], ainsi que pour les fruits.



environs de Rennes © MA



La Tour d'Auvergne © MA

chemin et paysage

Certains accidentologues notent que "dans tous ces textes ne se trouve aucune raison liée à l'embellissement du paysage ... [et que] actuellement aucune raison spécifique ne justifie la plantation des arbres au bord des routes sauf la tradition ..."¹⁴.

Mais est-ce bien certain ? Comment peut-on imaginer qu'à l'époque où l'on dessine soigneusement les perspectives des jardins, où l'on commence à réfléchir à l'embellissement des villes, et notamment leur pourtour végétal, il n'y ait pas eu une réflexion sur l'aménagement, certes utilitaire, mais aussi identitaire et esthétique du territoire ? Il suffit de lire quelques textes de voyageurs, ou ici celui d'Esprit Fléchier, chroniqueur des Grands Jours d'Auvergne (tribunal exceptionnel), s'extasiant le 26 septembre 1665 devant la beauté du chemin entre Riom et Clermont : "Ces deux villes sont éloignées de deux lieues l'une de l'autre, mais le chemin en est si beau, qu'il peut passer pour une longue allée de promenade ; il est bordé de faux [du latin fagus, fayard, hêtre en français] des deux côtés, plantés à égale distance, qui sont arrosés continuellement de deux ruisseaux d'une eau fort claire et fort vive, qui se font comme deux canaux naturels, pour divertir la vue de ceux qui passent, et pour entretenir la fraîcheur et la verdure des arbres. On découvre en éloignement les montagnes du Forez d'un côté, et une grande étendue de prairies qui sont d'un vert plus frais et plus vif que celui des autres pays"¹⁵. À cette époque, les aspects formels et fonctionnels ne sont pas disjoints. Plus loin, il continue : "Il est vrai que c'est le plus beau paysage du monde. On y voit d'un côté, des plaines ; de l'autre, des montagnes qui font un aspect différent, mais qui sont également fertiles et qui fournissent au plaisir des yeux et aux nécessités de la vie tout ensemble. On ne sauroit s'imaginer un lieu plus charmant quand on se voudroit faire à plaisir une perspective".

Comment penser qu'au XVIII^e siècle les ingénieurs des Ponts et Chaussées aient pu ignorer les paysages qu'ils construisaient ? Observons la finesse du tracé des routes et des ouvrages d'art lors de la traversée des terroirs et leur sensible représentation graphique au milieu des sites bâtis et de l'environnement agricole ou végétal (cf. plus loin : deux pages Atlas de Trudaine).

Lors de son voyage en France, entre 1787 et 1790, Arthur Young admire les routes françaises et note le 7 juin 1787, en parcourant le Limousin, que "la route est incomparablement belle et ressemble plus aux allées d'un jardin qu'à un grand chemin"¹⁶.

Le 18 juin 1837, Stendhal visite rapidement Clermont. "J'ai passé par Clermont, qui m'a donné un vif chagrin, celui de ne pouvoir m'y arrêter". Mais il prend le temps de visiter Mont-Joly et ses alignements d'arbres. "J'y ai trouvé une magnifique allée de vieux arbres qui, à elle seule, vaudrait un voyage de dix lieues"¹⁷.

¹¹ cf. RAFFEAU Michèle, La politique de plantation des arbres le long des routes au XVIII^e siècle en Bourgogne et Lorraine, Ministère de l'Urbanisme, du Logement et des Transports, 1984, 50 pages.

¹² par exemple, en 1850, Meylan (Isère) comptait 2.200 mûriers, plantés près des vignes ou le long des routes. Les exploitants récoltaient 8.500 kg de feuilles destinées à nourrir les vers à soie, permettant ainsi d'obtenir 4.000 kg de cocons, vendus aux manufactures lyonnaises et du Bas Dauphiné qui produisaient les soieries.

¹³ cf. Archives départementales du Puy-de-Dôme : "pépinières, mûriers et production de vers à soie, manufactures de soie" du XVIII^e aux Archives départementales du Puy-de-Dôme : "Arrêts du Conseil d'État, des années 1725, 1747, 1748, 1751, 1752, 1753, 1762, 1764, 1765, 1772, ordonnant des impositions extraordinaires sur toutes les villes, bourgs et paroisses taillables de la généralité de Riom, dont cinq sont accompagnés de leur commission sur arrêt adressée à l'intendant, et revêtus de la signature du roi, pour l'entretien des anciennes pépinières servant à la plantation des grandes routes et pour l'établissement de trois nouvelles pépinières de mûriers blancs, destinées à l'élève des vers à soie" et très nombreuses pièces et correspondances.

¹⁴ cf. ROBIN Jacques, Les arbres au bord des routes, Sécurité routière, 2010.

¹⁵ FLÉCHIER Esprit, Mémoire de Fléchier sur les grands jours d'Auvergne, Paris, 1665. Ce texte est repris récemment dans GRAVELINE François, L'Auvergne des écrivains d'ailleurs, Page centrale éd., 2013, 238 pages. (<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k200313s>)

¹⁶ YOUNG Arthur, Voyages en France en 1787, 1788 et 1789 (Travels in France, 1^{ère} éd., 1792), première traduction complète et critique par Henri Sée, Armand Colin éd., 1931, 496 pages.

¹⁷ STENDHAL (BEYLE Henry), Mémoire d'un touriste, 1838, 512 pages.



route de Combrailles bordées de fayards (hêtres) © MA

arbres des bords de route

Aujourd'hui les arbres de bord de route, et en particulier les alignements sont une composante du paysage rural (et urbain lorsque le développement spatial des villes a gagné sur la campagne). Ils constituent un patrimoine reconnu, protégé par la Loi. Ils font partie du cadre de vie et contribuent au bien-être psychologique. Leur destruction est peu appréciée et un élagage trop "dur" peut tuer l'arbre.

Car "Tout le monde coupe, mais peu savent tailler" [Jean-Baptiste de la Quintinie (1628-1688), agronome, "directeur des jardins fruitiers et potagers de toutes les maisons royales"]¹⁸

L'arbre du bord de route est souvent exposé à des contraintes très fortes au niveau racinaire par la nature des sols et le passage inconsidéré des réseaux enterrés. La hauteur de son tronc est défini pour la libre circulation des usagers (piétons, cyclistes, voitures, camions) et la forme de son houppier ajustée à l'espace disponible (attention aux lignes électriques ou téléphoniques, à la signalétique routière, à l'éclairage public). L'arbre nécessite d'autant plus de tailles, de son jeune âge à la fin de sa vie, qu'il est mal choisi et mal positionné. "L'acte de taille est un traumatisme qui modifie l'équilibre biologique et qui l'oblige l'arbre à mettre en œuvre des mécanismes de réparation ou de restauration. Ils sont souvent coûteux en énergie et peuvent dans les pires des cas conduire à la mort de l'arbre"¹⁹.

Moins d'arbres sur les bords de routes, mais proportionnellement toujours autant de tués. Aujourd'hui, la Sécurité Routière a pris conscience de l'inutilité de l'abattage systématique des arbres au bord des routes. Le replantage a timidement commencé. Car curieusement les arbres sont aussi une solution contre la vitesse excessive. Ainsi, en Grande-Bretagne, des études ont démontré que par un effet d'optique donnant l'impression que la route se resserre lorsqu'elle est bordée d'arbres, les conducteurs réduiraient instinctivement leur vitesse de 3 à 5 km/h²⁰. "Les arbres ont donc aussi un rôle positif en matière de sécurité, contribuant à la modération de la vitesse et à la prudence. Le risque d'être tué sur un territoire donné ne dépend pas de la richesse de ce territoire en arbres d'alignement"²¹.

planter sur les bords de nos routes

Pour une raison culturelle ou paysagère, un intérêt écologique ou économique, on doit chercher à conserver les arbres existants et ne pas oublier qu'en milieu rural, certains alignements remarquables font l'objet d'une protection au titre de la loi paysage ou de documents d'urbanisme. Ces alignements abritent une réelle biodiversité dont de nombreux oiseaux qui, avec l'essor de la vitesse et du nombre des véhicules, pâtissent eux aussi de mortalité par collision.

¹⁸ ainsi commence l'ouvrage de **DRÉNOU** Christophe, *La taille des arbres d'ornement*, IDF éd., Paris, 1999, 260 pages.

¹⁹ **GALOPIN** Gilles, *Arbres d'alignement, à vos rangs !* in *Jardins de France* (revue de la société nationale d'horticulture) n° 626, novembre-décembre 2013.

²⁰ cf. 20minutes.fr ou caradisiac.com, 1^{er} site d'info automobile.

²¹ **PRADINES** Chantal, *Les arbres de bord de route et la sécurité routière*.

²² cf. guide technique de la **Direction des routes et de la circulation routière**, *Les plantations des routes nationales ; Guide technique*, Ministère des transports. Direction générale des transports intérieurs, 1979

²³ Autres références bibliographiques :

• **BELOUARD**, T., **COULON**, F., *Les arbres hors forêt: le cas de la France*, Inventaire Forestier National. Solagro

• **BOURGERY**, C., **CASTANER**, D. *Les plantations d'alignement le long des routes, chemins, canaux, allées*, Ministère de l'Équipement, du Logement, de l'Aménagement du territoire et des Transports.

Ministère de l'Environnement. Institut pour le Développement Forestier, 1988.

• **BREUIL du**, *Manuel d'arboriculture des ingénieurs. Plantations d'alignement, forestières et d'ornement*, 1860.

• **HALLÉ** Francis, *du bon usage des arbres, un plaidoyer à l'usage des élus et des énarques*, Actes Sud, 2011, 88 pages.

• **REVERDY** G., *L'histoire des routes de France. Du Moyen Âge à la Révolution*, Presses de l'École Nationale des Ponts et Chaussées, 1977.

• **TOUSSAINT** A., **KERVYN DE MEERENDRE** V., **DELACROIX** B., **BAUDOIN** J-P. *Analyse de l'impact physiologique et économique de l'élagage des arbres d'alignement en port libre*. Biotechnol. Agron. Soc. Environ., 2002

• **COLLECTIF**, *Préserver les arbres. Recommandations pour éviter les dégâts aux arbres*, Direction Générale de l'Aménagement du territoire, du Logement et du Patrimoine, Direction générale des Ressources naturelles et de l'Environnement.

• **COLLECTIF**, *Facettes du paysage, réflexions pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage*, janvier 2012, 310 pages.

Quelques actions de sensibilisation

Les arbres publics souffrent généralement beaucoup lors de travaux d'aménagement ou de construction créant ainsi une perte économique et paysagère considérable. Cette situation est majoritairement due à un manque de connaissance par les professionnels du fonctionnement d'un arbre. Aussi est-il nécessaire d'engager un véritable changement culturel en aidant à la prise de conscience de cette problématique. Cela passe par un travail pédagogique vers de nouveaux modes opératoires pour les travaux à proximité des arbres (techniques de terrassement par aspiration, passage de réseaux en fonçage ou forage dirigé sous les arbres, techniques de fondations ponctuelles).

- > Sensibiliser les entreprises de Travaux Publics, les concessionnaires de réseaux et les professionnels de la construction à la protection des arbres sur les chantiers
- > Sensibiliser les concepteurs et donneurs d'ordres (géomètres, collectivités, ...).

L'arbre comme tous les êtres vivants est particulièrement sensible aux blessures ainsi qu'aux agressions. L'élagage mal pratiqué peut représenter une véritable mutilation qui, outre son caractère inesthétique, peut affaiblir considérablement l'arbre, déclencher son dépérissement, voire le rendre dangereux du fait de la dégradation de son bois de cœur. Le développement des techniques de taille raisonnée permet l'entretien des arbres tout en limitant les dégradations qui pourraient affecter son état de santé. Les avantages de ces techniques de taille raisonnée doivent donc être mieux connus des élus et des propriétaires d'arbres.

- > Promouvoir les techniques de taille raisonnée

Les entreprises qui s'occupent de l'entretien des arbres doivent également participer à ce travail de sensibilisation, notamment en proscrivant de leurs pratiques professionnelles les tailles radicales. La promotion de la taille raisonnée dépend également du choix des essences et de l'implantation des arbres ; elle doit donc également intégrer des prescriptions et des conseils dans ce domaine.

- > Elaborer et diffuser des guides techniques de protection des arbres sur les chantiers.
- > Développer des argumentaires pour les décideurs en faveur de la taille raisonnée.
- > Conseiller les gestionnaires de patrimoines arborés du territoire.
- > Elaborer des documents pédagogiques pour les syndicats gestionnaires de réseaux.

Il ne faut pas hésiter à créer de nouveaux alignements. Certes les exigences sécuritaires ne doivent pas être écartées et dès les premières esquisses, il faut penser aux limitations de vitesse, ou aux talus ou aux glissières de sécurité qui protègent les motards, les automobilistes et les arbres (qui sont également tués par les chocs violents).

L'alignement d'arbres permet de souligner une direction ou d'accompagner un cheminement. Son intérêt réside dans la répétition d'un même élément. Il est donc préférable de choisir une seule essence, car la multiplicité d'essences nuit à l'impression d'ensemble. Selon les dimensions de l'arbre adulte, l'espacement entre chaque arbre varie (15 m entre deux arbres de première grandeur, 10 m entre deux arbres de seconde grandeur). Un alignement doit également se gérer dans le long terme, un arbre étant un organisme vivant, donc appelé à mourir ; un véritable plan de gestion doit donc être mis au point dès le départ (cf. illustration et légende Baudrillard).

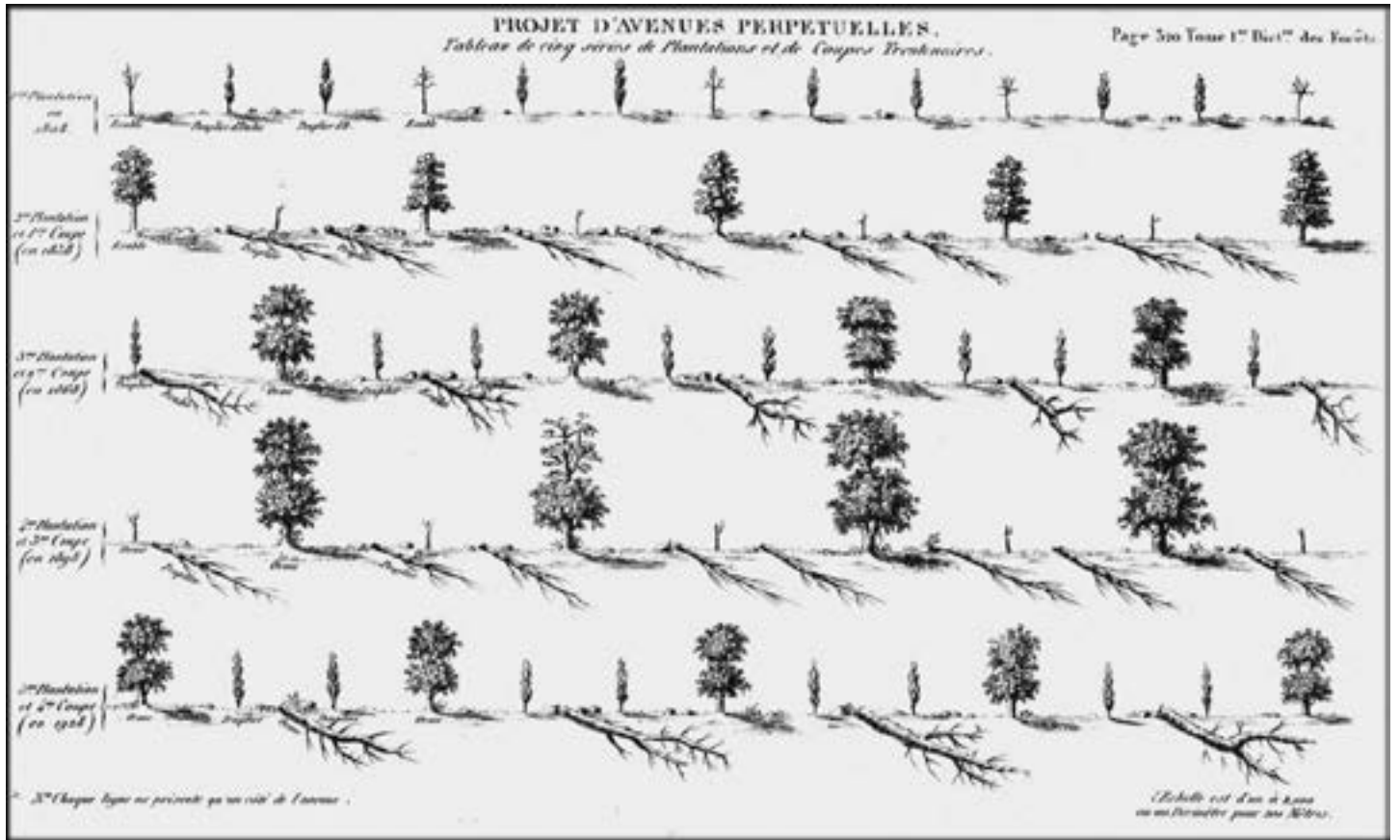
Les espèces choisies pour les plantations doivent répondre à des critères de résistance (sol tassé, sel de déneigement, chocs, ...). Elles doivent en outre supporter l'élagage, ne pas produire de fruits toxiques et répondre à des critères esthétiques, qui peuvent varier selon les lieux et les époques²². Parmi les espèces le plus souvent utilisées en alignement sous nos climats et nos altitudes, on rencontre le chêne, le platane, le tilleul, le frêne, le châtaignier, le marronnier et quelques fruitiers. Avant l'apparition de la graphiose, l'orme était également très utilisé.

Comme pour les tracés du XVIIIe siècle, la route, le canal, le chemin de fer doivent encore construire notre paysage, mais ne peuvent culturellement exister qu'à travers une vision cohérente des terroirs traversés. Sans sous-estimer leur mise en œuvre et leur gestion, sans négliger la technicité de vrais professionnels, en impliquant tous les acteurs de l'aménagement, l'alignement d'arbres, patrimoine historique ou sa création contemporaine doit y participer.

MA²³



les peupliers stabilisent aussi les rives des canches et canaux, ici en Marais poitevin © MA



BAUDRILLART Jacques-Joseph, *Projet d'avenue* extrait du "Traité général des eaux et forêts, chasses et pêches, composé d'un recueil des reglemens forestiers, d'un dictionnaire des eaux et forêts, d'un dictionnaire de chasses et d'un dictionnaire des pêches", Paris, 1827, 640 pages. Sur les bords de l'avenue plantée d'un double alignement d'arbres [ici un seul côté est ici illustré], l'auteur planifie une coupe d'une partie des arbres tous les 30 ans, mais de manière à toujours conserver l'alignement paysager, et une ressource en bois.



route sur la commune de Thuret - © CC



Daniel-Charles Trudaine (1703-1769)

intendant d'Auvergne (1730), directeur des Ponts-et-Chaussées (1743), fondateur avec Jean-Rodolphe Perrenet (1708-1794) de l'École des Ponts-et-Chaussées (1747), s'appuie sur les intendants qui gèrent les généralités pour dresser une carte générale des routes royales de France. Les levés sont réalisés entre 1745 et 1780 et les dessins soigneusement aquarellés incluent non seulement les routes existantes, les chaussées à créer, les ouvrages d'art de franchissement (dessinés en élévation), mais aussi toute construction ou élément topographique et végétal sur une étendue de six lieues de part et d'autre de la chaussée (23 km environ) : cours d'eau, pont, moulin, ferme, grange, village, ville, alignement d'arbres, haies, champs, bois, verger, vigne ...

Ces documents servent de base, dans les pays d'élections, à l'organisation de l'impôt attaché à la route royale, la corvée, payée en journées de travail, ce qui explique que tout le territoire français n'est pas couvert. Les atlas des routes de France dits atlas de Trudaine, plus précis et plus fidèles au terrain que les cartes dites de Cassini, constituent une collection unique de 62 volumes totalisant plus de 3.000 planches manuscrites des 22 généralités des pays d'élections régies par des intendants, et forment une précieuse documentation sur les paysages français du XVIII^e siècle, et notamment ceux d'Auvergne.

À droite, les extraits de ces trois planches (1745-1780) "Grande route de Paris en Languedoc, route d'Auvergne en Languedoc" sont :

1. la portion de route, proche de Pessat-Villeneuve ("Pessa") allant à "Riom" et bien au-delà du pont sur le ruisseau "Charier", près du moulin "Mirabel".
2. la portion de route passant entre "Menestrol" et le moulin "Mirabel" allant au-delà de la justice de "Montferrand",
3. la portion de route de la côte de "Chanturgue" allant à "Montferrand" et à "Clermont" et au-delà de "Louradou",

Les planches complètes mesurent 85 x 58,5 cm et leur échelle varie de 11 cm pour 500 toises, soit 1/8818^e à 11,2 cm pour 500 toises, soit 1/8660^e. Toutes les planches sont conservées au Service des cartes et plans des Archives nationales, site de Paris, et sont cotées : CP/F/14/8443 à 8507.

On voit en particulier les chemins systématiquement bordés d'arbres. Certains sont des noyers, lesquels furent introduits en Basse-Auvergne à la fin du XIV^{ème} siècle par l'abbaye clunisienne de Mozac qui en tira une importante production d'huile de noix pour son abbaye mère. On trouve encore en Limagne, malgré les remembrements de nombreux vestiges de ces chemins de terre bordés de noyers. Esprit Fléchier, un siècle auparavant parle de faux (fayards) et non de noyers, les deux espèces ayant peut-être cohabité.

Ces trois planches montrent la portion exacte de route bordée d'arbres (de Riom à Clermont) empruntée et décrite par Esprit Fléchier en 1665 (cf. texte précédemment cité).



Résidence d'artistes Saint-Sauves Sancy Artense communauté

Architectes : Bruno Brun, Franck Sabatier

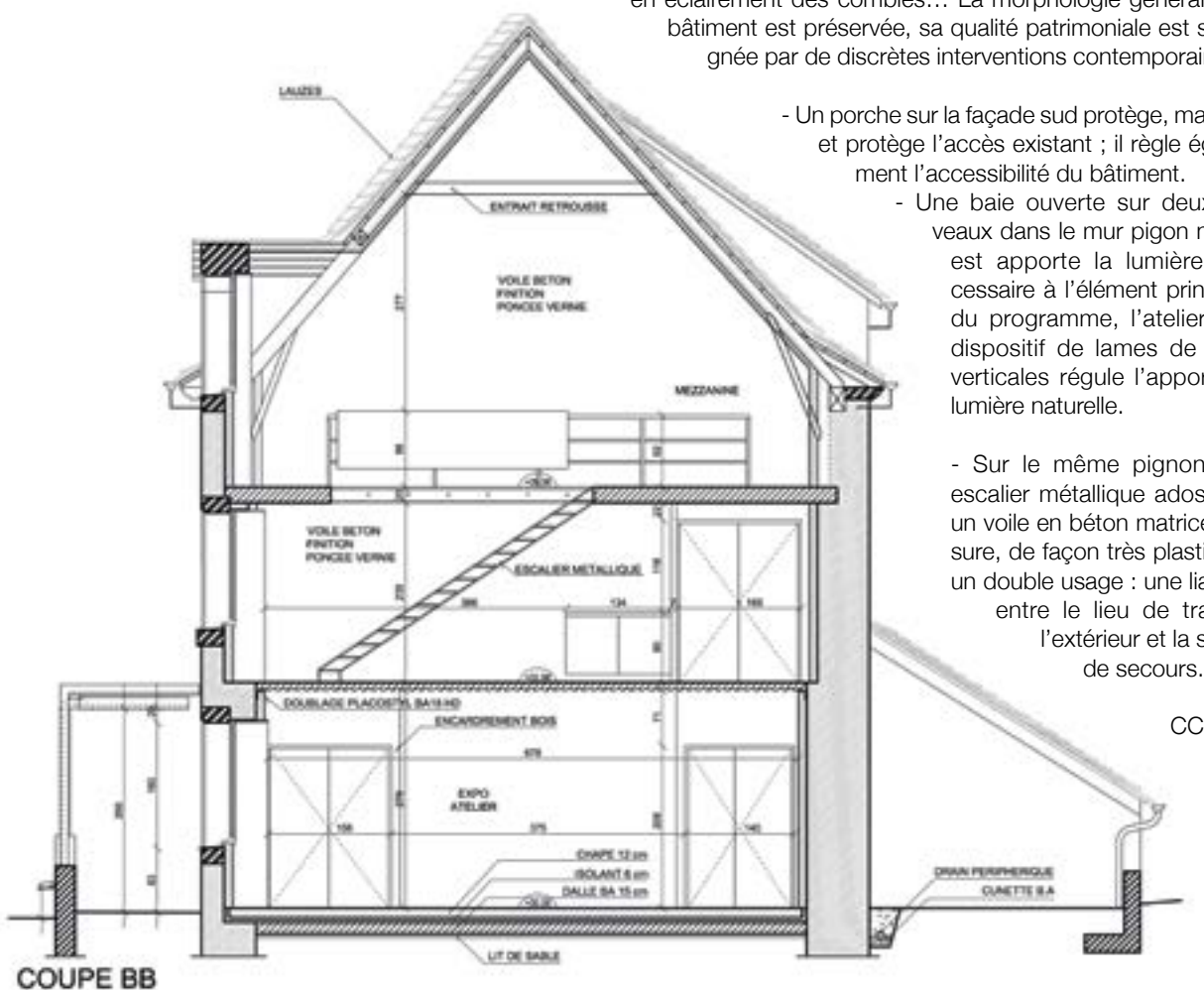
Le projet de résidence d'artistes porté par la communauté de communes propose une offre culturelle dans un secteur rural éloigné des agglomérations et parfois difficile d'accès. Il témoigne de la capacité d'évolution d'un bâtiment traditionnel en un lieu clair et lumineux, ouvert sur des pratiques actuelles et nécessaires à la dynamique locale.

La maison « Garenne », du nom de son ancien propriétaire, est une ancienne maison bourgeoise de la fin du XIX^{ème} siècle, située dans un vaste parc en limite du bourg. Le bâtiment présente toutes les caractéristiques traditionnelles de l'architecture locale : toiture à fortes pentes couverte de lauzes, chaînages d'angle et encadrements en pierre de Volvic, ordonnancement régulier des ouvertures de la façade principale, présence de lucarnes en éclairage des combles... La morphologie générale du bâtiment est préservée, sa qualité patrimoniale est soulignée par de discrètes interventions contemporaines :

- Un porche sur la façade sud protège, marque et protège l'accès existant ; il règle également l'accessibilité du bâtiment.

- Une baie ouverte sur deux niveaux dans le mur pignon nord-est apporte la lumière nécessaire à l'élément principal du programme, l'atelier. Un dispositif de lames de bois verticales règle l'apport de lumière naturelle.

- Sur le même pignon, un escalier métallique adossé à un voile en béton matricé assure, de façon très plastique, un double usage : une liaison entre le lieu de travail, l'extérieur et la sortie de secours.







© CC

le programme est réparti sur trois niveaux :

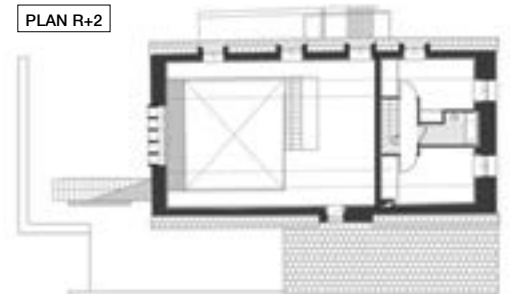
- rez-de-chaussée, les locaux ouverts au public : l'Office de tourisme et une salle d'exposition.

- étages, l'accueil de l'artiste en résidence, avec un logement organisé en duplex et un vaste atelier restituant l'ampleur du volume sur deux niveaux.

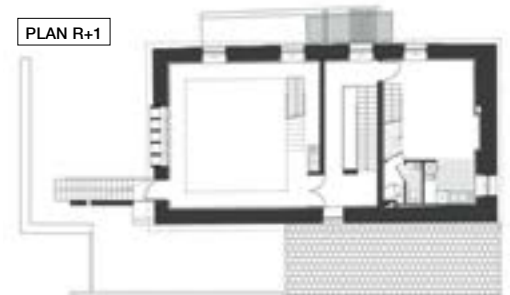
Il est composé d'un espace central autour duquel circule une passerelle reliée à la mezzanine. La passerelle multiplie les points de vue sur l'espace de travail situé en contre-bas et permet de profiter des vues par les ouvertures de l'étage supérieur.

Les teintes sont déclinées dans une gamme neutre de blanc et de gris, à l'exception de sections de charpente entrants retroussés et jambes de force conservées apparentes.

PLAN R+2



PLAN R+1



PLAN RDC





résidence d'artistes maison Garenne

Depuis son ouverture le 1^{er} juillet 2011, La Maison Garenne est un espace dédié à la création artistique contemporaine qui comprend une salle d'exposition, un atelier et un logement. La responsabilité de la programmation est partagée entre Sancy Artense Communauté qui accueille chaque année un artiste en résidence longue (3 mois), la commune de Saint Sauves qui propose une résidence courte (1 mois) et des expositions temporaires d'artistes reconnus ou émergents. Cette collaboration originale permet de faire vivre le lieu toute l'année en s'engageant respectivement dans une exigence de choix artistiques et une qualité d'accueil vis-à-vis des artistes.

La Communauté de communes et la municipalité de Saint Sauves d'Auvergne travaillent ensemble pour développer une programmation culturelle et artistique gratuite et accessible à tous permettant de faire découvrir l'art contemporain dans toute sa diversité. Une attention particulière est portée aux temps d'échanges, d'ateliers et de médiation. L'accueil d'artistes en résidence est ce qui rend possible la rencontre entre des artistes, un territoire et sa population. Chaque passage d'un artiste à La Maison Garenne est enrichissant. Il ne s'agit pas seulement d'une rencontre avec l'Art mais aussi avec l'humain.

Le choix des artistes en résidence fait chaque année l'objet d'un appel à projets. Les candidatures sont examinées par un comité constitué d'élus et d'agents de la Communauté de Communes, de spécialistes de l'art (DRAC Auvergne, responsables de centres d'art ou de résidences d'artistes) qui retiennent 3 candidats pour un entretien de sélection. La résidence longue Sancy Artense bénéficie d'une bourse de 6000 euros. La résidence courte se fait sur invitation de la municipalité de Saint-Sauves qui choisit un artiste « coup de cœur » parmi les dossiers présélectionnés par l'agent de développement culturel.

Pour 2014, la jeune création sera mise à l'honneur : deux artistes plasticiennes émergentes vont être accueillies. Invitée par la mairie de Saint-Sauves, Tsama Do Paço était en résidence courte pendant le mois d'avril et mènera un projet de création autour de la notion de gestes. Céline Lastennet a été retenue par Sancy Artense pour la résidence longue de mai à juillet. Elle développera son travail sur le thème de l'eau qui lui semble être un élément primordial de l'identité paysagère et culturelle du territoire.

Claire Barbieux

l'identité locale ressource du projet de fleurissement

En 2013

le conseil général du Puy-de-Dôme s'est vu confier par le Conseil National des Villes et Villages Fleuris, l'organisation d'un Concours annuel départemental du fleurissement et du cadre de vie. De par ses compétences en matière d'architecture, de paysage et d'environnement, le CAUE est le partenaire du Département pour mener à bien cette mission, la développer et lui permettre d'évoluer. La qualité de vie devient l'objectif prépondérant des communes qui s'engagent dans cette démarche de labellisation Ville et Villages Fleuris. Cette notion fait référence à la qualité de l'environnement dans sa signification la plus globale, à la fois urbaine, esthétique, écologique, sanitaire ou naturelle. Au fil des années, ce label est progressivement devenu un baromètre de la qualité de vie des communes. Les critères d'attribution, à l'origine dédiés à la qualité esthétique du fleurissement, ont progressivement laissé une place prépondérante à la manière d'aménager et de gérer les espaces paysagers.

Elaborer un projet de fleurissement et d'embellissement pour un village ou une ville, c'est d'abord révéler son identité et ses paysages. Pour éviter la standardisation des aménagements d'espaces publics, le CAUE accompagne avec le service tourisme du Conseil général les communes inscrites au concours, en leur montrant qu'elles ont tout intérêt à s'appuyer sur leur histoire et leurs savoir-faire. Aménager avec le végétal, c'est prendre en compte toutes les échelles du paysage, toutes les formes végétales ainsi que l'ensemble des strates botaniques disponibles. La mise en place de la trame verte et bleue, la gestion différenciée des espaces verts, la réduction des pesticides, la gestion raisonnée de la ressource en eau, introduisent des changements profonds. Pour un grand nombre d'élus, de services techniques et de professionnels, ces enjeux sont devenus indissociables des projets de réaménagement des centres bourgs.

La composition paysagère, essentielle dans tout projet d'aménagement

Un projet de fleurissement ne peut se suffire à lui-même. Il accompagne tout ce qui construit l'identité locale : les structures géographiques, paysagères et urbaines, les tracés villageois (ou urbains), l'agriculture, les continuités écologiques, les traditions jardinières, l'histoire sociale locale... Pour être réussi, il est à concevoir comme un projet d'aménagement global. Les plantations, arborées ou fleuries, participent aux continuités paysagères. Elles peuvent souligner une entrée de ville, une ligne de crête, la silhouette d'un village, la composition d'une place... Elles doivent être intégrées aux structures héritées de l'histoire, accompagner sans la fermer une ouverture paysagère, la perception d'un relief ou d'un cours d'eau, des villages proches, châteaux et bâtiments remarquables, des éléments de petit patrimoine, mais également les ripisylves, arbres remarquables, alignements majeurs, jardins familiaux, treilles...



Vic-Le-Comte 63 © SD



Singles 63 © SD

La composition de l'espace public

Il est intéressant que les aménagements et plantations publics reflètent les différents seuils et leurs usages : de l'habitation au jardin, de l'espace public à l'espace privé, de la rue au quartier, du quartier au village, du village à ses franges, aux espaces cultivés et naturels, à la vallée... Ils influent sur les fonctions de l'espace : liaisons et mo-

des de circulation, usages sociaux (marchés, cérémonies, espaces calmes, jeux et repos), valeur emblématique des lieux et espaces de mise en valeur, activités commerciales (terrasses de café), stationnement et circulation automobile...

S'inspirer des pratiques vernaculaires dans le fleurissement

On oublie souvent que les qualités et l'originalité des plantations historiques, symboliques ou paysannes constituent une mine de références pour les projets contemporains.

Les accotements de voirie, les pieds de façades fleuris, les « jardins de curé », jardins paysans, potagers vivriers, vergers clos, les ruines, friches, les recoins des villes et des villages hébergent des trésors de plantes plus ou moins connues souvent oubliées et en sommeil. Souvent méprisées, les plantations vernaculaires méritent d'être reconnues et de prendre une place de choix dans la commune, ajoutant leur authenticité aux espaces et aux bâtiments qu'elles ont longtemps accompagnés, embellis et parfumés. Elles témoignent de la culture populaire et rappellent l'histoire des liens entre hommes et plantes. Elles illustrent les savoir-faire de plantation et d'entretien, les emblèmes et croyances locales :

essences potagères, fruitières, organisation spatiale des plantations, emblèmes locaux (poirières, treilles, légumes et fruitiers, arbustes symboliques : genévriers et buis des abords de lieux de culte, tilleuls, houx...), très diverses et adaptées aux conditions climatiques et sols

locaux, elles contribuent à la biodiversité et améliorent le potentiel d'adaptation de la flore au changement climatique.

Une bonne connaissance du territoire est donc indispensable dans tout projet de fleurissement. Beaucoup d'informations peuvent être retrouvées dans les études disponibles : atlas géographiques et de paysages, chartes architecturales urbaines et paysagères, rapports de présentation des documents d'urbanisme, étude d'aménagement, diagnostics de trame verte et bleue, chartes des Parcs Naturels... Des visites de terrain permettent de compléter les documents et d'observer les richesses des jardins privés ou de réévaluer des enjeux paysagers : vues, structures végétales, accompagnement traditionnel des bâtiments, plantations potagères et fleuries...

Le plus important est « d'apprendre à regarder » avant toute conception, afin que le projet s'intègre au mieux dans le cœur de bourg comme dans les paysages. Il ne s'agit pas d'être exubérant, mais d'accompagner et d'intégrer.

le nouveau label : villes et villages fleuris

un outil d'évaluation au service du projet municipal

La mission du jury des Villes et Villages Fleuris est de pouvoir apprécier la démarche de valorisation de la commune et sa mise en œuvre par le paysage, le végétal et le fleurissement. Qu'il soit départemental, régional ou national, le jury établit ses évaluations dans le cadre de la mission définie par le règlement du label. Son rôle n'est pas de sanctionner une commune pour ses éventuelles erreurs mais plutôt de l'accompagner dans une démarche de progression.

1 : La démarche de valorisation

Stratégie d'aménagement paysager et de fleurissement :

Le jury évalue la cohérence entre le projet municipal, sa réalisation et sa gestion ;

Une stratégie d'aménagement s'opère sur la recherche d'une cohérence entre la définition du projet municipal par les élus, sa mise en œuvre dans le cadre d'une programmation qui fait souvent intervenir maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre et la gestion des réalisations par les agents territoriaux, les prestataires ou les habitants.

La clé de la réussite d'une gestion efficace, optimisée et maîtrisée d'un territoire repose sur cette cohérence entre le projet municipal, sa réalisation et sa gestion.

Prise en compte du paysage dans le projet d'aménagement :

La plantation de végétaux dans l'espace public, qu'il s'agisse d'arbres, d'arbustes, de couvre-sols ou de compositions florales constitue un acte d'aménagement et participe à l'ambiance paysagère des espaces et du territoire. Chaque commune est constituée de plusieurs entités paysagères parfois très différentes les unes des autres.

Ces ambiances paysagères sont formées par la relation de facteurs naturels et humains et constituent les différents espaces ou lieux de la commune.

La réponse à apporter en terme d'aménagement paysager et de fleurissement dépendra du contexte de chaque lieu, de ses caractéristiques géographiques et paysagères, tout comme des usages et pratiques de la population.

Présence du végétal toute l'année :

Le label Villes et Villages Fleuris ne saurait récompenser une commune qui déploie un effort de végétalisation et de fleurissement uniquement au moment de la saison estivale. Les critères du label intègrent une notion de pérennité des aménagements paysagers et d'évolution des compositions florales.

La valorisation paysagère d'une commune s'opère à travers une utilisation équilibrée et adaptée de l'ensemble des strates végétales (arbres, arbustes, herbacées, plantes à massif...)

Pertinence de la gestion en fonction des lieux :

Tout comme pour les aménagements, les exigences de gestion évoluent selon les lieux et la typologie des espaces. Il est essentiel d'identifier et de formaliser des modes de gestion différenciés selon les caractéristiques des espaces.

2 : L'animation et la promotion de la démarche

Les actions d'animation et de promotion de cette démarche auprès de la population, des touristes et des acteurs concernés, sont pris en compte dans l'évaluation

3 : Le patrimoine végétal et le fleurissement :

Les arbres :

L'arbre participe à l'intégration du bâti, structure les espaces publics en créant des liens entre les différentes entités du territoire et apporte une dimension naturelle aux aménagements. Gérer une trame arborée, c'est accompagner un patrimoine vivant qui évolue dans le temps en fonction de son environnement. La pertinence de la plantation d'un arbre dépend de la connaissance du contexte spatial et de son devenir.

Les arbustes:

Planter le bon arbuste au bon endroit, c'est faire un choix de plantation selon des critères objectifs et réfléchis. Largement utilisé pour accompagner les projets d'aménagement de voirie et de nouveaux quartiers, les arbustes sont souvent plantés en forte densité afin de produire un effet visuel immédiat mais néanmoins peu favorable à la croissance des végétaux, à une gestion économe et à une esthétique durable. Gérer une trame arbustive, c'est accompagner un patrimoine vivant qui se développe en fonction de son environnement.

Tout comme pour les arbres, la pertinence de la plantation dépend du contexte et de son devenir.

Le fleurissement :

Il doit être considéré comme une action de valorisation paysagère de l'espace public. La gamme de végétaux concernés est très large et ne peut-être réduite à une utilisation exclusive de plantes annuelles ou à un fleurissement saisonnier.

La diversification botanique du fleurissement s'opère à la fois dans le choix des plantes issues des strates arborées et arbustives, des vivaces, des bulbes et des plantes grimpantes.

4 : La gestion environnementale et la qualité de l'espace public :

Le jury apprécie les modes de gestion mis en place pour entretenir ce patrimoine en respectant les ressources naturelles et la biodiversité. Les actions complémentaires mises en œuvre pour favoriser la qualité des espaces publics (mobiliers, voirie, façades, enseignes, propreté...) sont également évaluées.

5 : L'analyse par espaces

Le jury évalue lors de son passage la cohérence des aménagements paysagers et de leur gestion selon les différents lieux de la commune

6 : La visite du jury

La pertinence de l'organisation de la visite au regard des critères analysés.

(source : CNVVF)

A photograph of a garden bed filled with various plants. In the foreground, there is a brick-paved path. The garden bed is densely packed with green foliage, including several yellow Black-eyed Susans (Rudbeckia hirta) and clusters of small white flowers. The background shows a blue wall and a white fence.

fleurissement
par les habitants de Tauves

Madame, Monsieur le maire,
Madame, Monsieur le président de la communauté de communes,
Mesdames et Messieurs les adjoints et vice-présidents,
Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux et communautaires,

Chers collègues,

Le CAUE souhaite en premier lieu vous féliciter pour votre élection et les responsabilités que vous venez de contracter.

Cette confiance de vos concitoyens vous positionne en acteurs incontournables de vos communes et de vos territoires.

A cette occasion, je souhaite vous rappeler que le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement peut vous accompagner dans vos projets, démarches ou interrogations qui ne manqueront pas. Son équipe pluridisciplinaire saura vous conseiller, vous apporter son aide, son expertise.

Pour évoquer avec vous la continuation ou les prémices d'une collaboration, nous sommes à votre écoute et souhaitons vous rencontrer dans les meilleurs délais.

Je vous prie de croire, chers collègues, en mes sentiments les plus dévoués et cordiaux.

Le Président CAUE
MESTRE M.



conseil
architecture
urbanisme
environnement
PUY-DE-DÔME

Rôle du CAUE

Le CAUE du Puy-de-Dôme est une association dont le but est de promouvoir la qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale.

Pourquoi un CAUE ?

Les CAUE sont :

- issus de la loi sur l'architecture de 1977
- présents dans 91 départements
- regroupés au sein de la FNCAUE

CAUE
FÉDÉRATION NATIONALE

lettre ouverte aux nouveaux élus

Une association

Les CAUE sont des outils d'aide à la décision et d'accompagnement de la maîtrise d'ouvrage. Ils ont pour objet la promotion de la qualité de l'architecture de l'urbanisme et de l'environnement.

Ce sont des organismes départementaux issus de la loi sur l'architecture de janvier 1977. Ils ont un statut associatif.

Stratégies de densification qualitative (dite « intensification du pavillonnaire »)

Analyse d'un lot allongé

Lot 2 - périphérie Aubière, 2010

Les enjeux environnementaux d'aujourd'hui

Zone pilote habitat (ZPH) des Marbes de Veyre
Quartier des Loubretas.

Le Paysage : Une notion complexe

Salon de l'habitat 2009

- 1. Une qualité architecturale et urbaine de proximité, un cadre de vie agréable et sûr.
- 2. Une qualité architecturale et urbaine de proximité, un cadre de vie agréable et sûr.
- 3. Une qualité architecturale et urbaine de proximité, un cadre de vie agréable et sûr.

Densité et qualité de vie

L'accessibilité des services et équipements permet l'indépendance et la mobilité de chacun, jeunes, adultes, personnes à mobilité réduite ...

Mixité et types d'habitat

Logements collectifs et intermédiaires

ateliers ruraux d'urbanisme parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

l'ingénierie en question dans les territoires ruraux

Selon la définition donnée par la DATAR (2006), l'ingénierie territoriale c'est :

« L'ensemble des savoirs-faire professionnels dont ont besoin les collectivités publiques et les acteurs locaux pour conduire le développement territorial ou l'aménagement durable des territoires et ensemble des concepts, outils et dispositifs mis à la disposition des acteurs du territoire pour accompagner la conception, la réalisation et l'évaluation de leurs projets de territoire » .

une réalité complexe et sous tension

L'ingénierie territoriale est confrontée, depuis quelques années, à de multiples contraintes qui pèsent sur son évolution, en premier lieu la situation des finances publiques – celles de l'État comme celles des collectivités. La réforme de l'ingénierie d'État tend à laisser une partie des communes et de leurs groupements en déshérence.

Dans le même temps les besoins des collectivités en compétences techniques s'accroissent du fait de la mise en œuvre de nouvelles politiques (en matière d'énergie ou de biodiversité notamment), de l'apparition de nouveaux règlements issus de la loi Grenelle 2 par exemple, ou de la nécessaire prise en compte de phénomènes d'importance comme la démographie médicale, l'accès aux services, la lutte contre la fracture numérique. On observe donc une tension croissante sur les territoires en matière d'ingénierie, notamment sur certains d'entre eux déjà faiblement dotés en moyens humains et financiers. C'est le cas en particulier des territoires ruraux.

un enjeu pour tous

Les communes et les intercommunalités, en tant que maîtres d'ouvrage d'opérations, sont les premières à s'interroger sur les choix qu'elles doivent effectuer et sur les ressources qu'elles peuvent mobiliser, directement ou de manière mutualisée (leurs propres équipes, des acteurs privés). Les échelons intermédiaires que constituent les pays ou les parcs naturels régionaux par exemple, réfléchissent eux aussi aux modalités d'organisation de leur ingénierie. La configuration du département, l'adoption des chartes respectives des deux parcs Naturels Régionaux ont fait émerger une demande de création d'une ingénierie territoriale. Une des préoccupations essentielle des PNR est le paysage et l'urbanisme. Les deux PNR devant l'ampleur des enjeux pour le territoire ont souhaité renforcer l'appui aux collectivités en matière d'urbanisme de planification ou opérationnel, aussi bien qu'en aménagement. Le Conseil général, au vu des propositions, objectifs définis dans les chartes, a soutenu cette création à titre expérimental pour 3 années.

2013 a ainsi vu la création d'un Atelier Rural d'Urbanisme dans chaque PNR. Chacun a les mêmes objectifs, mais quelques différences apparaissent dans les réponses apportées.

JR



L'ATELIER RURAL D'URBANISME
un outil au service du territoire

une expérience originale

L'Atelier Rural d'Urbanisme du PNRVA : repenser l'ingénierie en territoire rural

Cette initiative originale et expérimentale est une des premières à voir le jour en France, elle est le fruit d'une démarche de co-construction de la part de différents partenaires intervenant habituellement dans le domaine de l'urbanisme sur le territoire du PNRVA (Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne).

L'ARU est un collectif technique intervenant gratuitement dans le domaine de l'urbanisme et proposant un soutien méthodologique mutualisé aux communes, EPCI et pays ayant approuvé la Charte 2013>2025 du PNRVA.

Il ne constitue pas un organisme de conseil supplémentaire mais forme un réseau d'acteurs structuré réunissant l'ensemble des organismes de conseil et structures institutionnelles habituellement mobilisés par les collectivités (Personnes Publiques Associées, etc.).

Ainsi, par l'articulation et la coordination de ses membres, l'ARU a pour but de proposer aux communes ou communautés de communes un accompagnement cohérent et ciblé, en

fonction des besoins propres à chaque territoire.

L'Atelier accompagne des projets d'urbanisme de planification tels que les SCOT, PLUi, PLU mais aussi des projets d'urbanisme opérationnel comprenant une part d'habitat et situés dans les bourgs ou en extension, de type éco-quartier.

L'ARU cherche à optimiser les projets d'urbanisme entrepris sur le territoire et à améliorer leur compatibilité avec la Charte du PNR. Son intervention se concentre prioritairement sur un certain nombre de projets à valeur d'exemple dans l'objectif de favoriser le transfert de ces expériences en favorisant le mimétisme territorial.

Pour une plus grande efficacité, l'Atelier intervient le plus en amont possible. Chaque projet sélectionné est accompagné par une équipe-projet de quatre ou cinq agents issus des structures membres de l'ARU qui interviennent sur le terrain et assurent une mission de conseil auprès des collectivités maîtres d'ouvrage. Ces équipes, à géométrie variable, sont composées au cas par cas. Ces petites équipes de terrain sont gages d'efficacité et faciliteront les

prises de décision des élus.

L'équipe-projet intervient selon les besoins définis au préalable par la collectivité et si nécessaire, tout au long de la démarche. Elle met à disposition des collectivités des outils pratiques et opérationnels (canevas de cahiers des charges, retours d'expériences, notes d'enjeux, formation et sensibilisation, etc.), participe aux réunions et se tient disponible pour tout conseil technique.

L'Atelier regroupe une quinzaine de structures institutionnelles et de conseil : SMPNRVA, Conseil Régional d'Auvergne, DREAL, DDT du Cantal et Puy-de-Dôme, STAP, Conseils Généraux, Chambre d'Agriculture, CAUE, Aduhme (agence locale des énergies et du climat), EPF SMAF, SAFER Auvergne et ARDTA.

L'Atelier accompagne actuellement un projet de type éco-quartier à Menet et un projet de requalification en centre bourg intégrant la problématique du logement d'agriculteurs dans le Cantal et deux PLUs à Rochefort-Montagne et la Tour-d'Auvergne dans le Puy-de-Dôme.

Solenn Jouan

urbanisme aménagement paysage SMPNRVA





opération visitée dans le cadre de l'ARU - 20 logements BBC - La Bajasse-Brioude - architectes : Simon Teyssou, JL Daureil - ©CC

ateliers ruraux d'urbanisme

parc naturel régional du Livradois-Forez

L'atelier d'urbanisme en Livradois-Forez est un outil d'ingénierie territoriale au service des communes et des communautés de communes, engagées dans des projets d'aménagement, d'architecture, dans la réalisation de documents d'urbanisme....

Il fédère un collectif de partenaires techniques qui regroupe le Parc Naturel Régional Livradois Forez, les communautés de communes, les CAUE de Haute-Loire et du Puy-de-Dôme, les Directions départementales des territoires (DDT) de la Loire, de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme, ainsi que l'Aduhme, Agence locale des énergies et du climat. Il s'agit de fédérer les énergies des différentes structures au service du projet.



©CC



L'objectif est d'aborder l'accompagnement de manière plus transversale, plus efficace, et surtout sur la durée, de l'idée au projet.

Concrètement, cette fédération des forces a permis aux différents partenaires d'accroître leur connaissance mutuelle et de fait, leur collaboration. Une personne référente de l'une des structures coordonne les compétences nécessaires selon le type de projet et assure le suivi et l'animation. Les missions et les compétences de chacun peuvent ainsi être mobilisables à des étapes clés du projet. Cette méthode collaborative permet d'optimiser les temps de travail et facilite le partage des informations. Les collectivités ont ainsi la garantie d'un meilleur accompagnement complet et efficace.

Au-delà, « l'Atelier » c'est aussi l'élaboration d'une culture commune au service des collectivités. Des sessions de formations internes ont déjà eu lieu en 2013 sur le thème de la réglementation des marchés publics de maîtrise d'œuvre (MAPA).

Ce sont aussi des visites organisées par l'Atelier pour des élus engagés dans des démarches parfois complexes.

En décembre, une journée de visite a été organisée par le PNR Livradois-Forez et le CAUE 63 pour des élus de la communauté de communes du Pays d'Arlanc et de la Montagne thiernoise, engagés dans des projets d'éco-quartier.

Cette journée a permis de découvrir les réalisations de la commune d'Aulhat-Saint-Privat dans son bourg (aménagement d'espaces publics et de la voie de traverse, création de logements locatifs sociaux, requalification de l'entrée de village...), mais aussi les stratégies qui ont permis ce renouveau, notamment les stratégies d'acquisitions foncières mises en place et clairement décrites par le maire de la commune.

L'après-midi était réservé à la découverte de 20 logements locatifs BBC à Brioude, dans le quartier de la Bageasse. Des contacts avec les habitants ont permis un retour d'expériences précieux sur la qualité de vie dans cette opération exemplaire, réalisée par Simon Teyssou pour le compte du Foyer Vellave.

Le CAUE du Puy-de-Dôme apporte ici sa vision transversale en termes d'architecture, d'urbanisme, de paysage et d'environnement. A travers quatre conseillers du CAUE mobilisés sur le territoire du Parc naturel régional Livradois Forez, le CAUE du Puy-de-Dôme joue son rôle de facilitateur de projet. Cela permet également de faciliter les liens vers les différents services de la maison de l'habitat et du service habitat du Conseil général du Puy-de-Dôme.

TR & CC

Contactez les structures membres de l'Atelier

Pour avoir un premier conseil, pour faire part d'une idée, d'un projet, les structures membres de l'Atelier sont disponibles pour répondre à vos questions et vous proposer un accompagnement adapté à vos besoins.

- Parc naturel régional Livradois-Forez**
Région de Pays
14, rue de la République - 63000 Clermont-Ferrand
Téléphone : 04 71 20 07 27
mail : commissariat@livradois-forez.org
- Conseils d'Architecture d'Initiative d'Environnement**
Conseil, formation et animation dans les domaines de l'urbanisme et de l'habitat
- CAUE 63**
10, rue de la République - 63000 Clermont-Ferrand
Téléphone : 04 71 20 07 27
- CAUE 63**
10, rue de la République - 63000 Clermont-Ferrand
Téléphone : 04 71 20 07 27
- Directions Départementales des Territoires**
Réglementation et politique publique en matière d'urbanisme, de construction et d'aménagement
- DDT de la Loire**
1, rue de la République - 42000 Saint-Etienne
Téléphone : 04 77 44 44 44
- DDT de la Haute-Loire**
1, rue de la République - 43000 Saint-Genès-Champs
Téléphone : 04 71 20 07 27
- DDT du Puy-de-Dôme**
Agence Départementale
10, rue de la République - 63000 Clermont-Ferrand
Téléphone : 04 71 20 07 27
- Aduhme (Agence locale des énergies et du climat - Puy-de-Dôme)**
Conseil, formation et animation dans les domaines de l'énergie et des transports.
Maison de l'habitat
10, rue de la République - 63000 Clermont-Ferrand
Téléphone : 04 71 20 07 27

Les communautés de communes engagées dans l'Atelier :

L'Atelier d'urbanisme en Livradois-Forez est soutenu par :



ingénierie territoriale

agglomération clermontoise



En milieu urbain, l'organisation de l'ingénierie est fondamentalement différente de celle des territoires ruraux. Là, la rareté invite à fédérer les structures, ici, la diversité des missions, des compétences et des territoires d'exercice demanderait à coordonner et arbitrer entre les différentes échelles d'intervention, ainsi qu'à articuler les secteurs urbains et ruraux. De nombreuses structures apportent leurs compétences et une ingénierie généralement très spécialisée. Elles couvrent rarement les approches globales ou des territoires cohérents.



Les grands territoires et l'ingénierie urbaine

Le Pays du Grand Clermont a des caractéristiques atypiques dans le paysage urbain français : il inclut des territoires de deux PNR, au cœur d'une tâche urbaine qui s'étend sur trois départements. Les enjeux d'aménagement du territoire y rayonnent et débordent au-delà des limites administratives du Pays. Les intervenants sont multiples et leurs compétences s'exercent sur des portions du territoire sans englober l'unité fonctionnelle réelle de la tâche urbaine.

Agence d'urbanisme (Clermont-Métropole), syndicat du Grand Clermont, CAUE... les rôles des différents acteurs sont souvent difficiles à démêler pour le grand public.

Leurs équipes interviennent sur les mêmes sujets, complexes et imbriqués : urbanisme, qualité environnementale, déplacements, densité et formes urbaines, qualité et aménités urbaines... mais avec des rôles, territoires et missions différents.

Ceux-ci sont clairement définis :

- le syndicat du Pays du Grand Clermont est chargé de l'élaboration et de la mise en œuvre du SCOT sur son territoire. Il est responsable du contrôle de la compatibilité des actions locales avec le SCOT, depuis l'élaboration des documents d'urbanisme des collectivités locales, aux divers projets d'aménagement, aux projets de tourisme, d'installations d'acteurs économiques jusqu'à la sensibilisation des acteurs locaux....
- l'agence d'urbanisme Clermont Métropole est une association qui fournit une assistance à ses collectivités adhérentes (approximativement la « plaque urbaine clermontoise »). Ses missions portent sur :
 - l'analyse et la connaissance des territoires,
 - la planification et la stratégie territoriales (elle a notamment été chargée en 2006 d'assister le Grand Clermont pour l'élaboration de son SCOT),
 - le développement de la ville durable à l'échelle du Grand Clermont.
- Le CAUE est une association d'échelle départementale. Il a pour vocation la promotion de la qualité architecturale, urbaine et environnementale, et exerce les missions suivantes :

- informer, sensibiliser, les citoyens, les agents et élus des collectivités territoriales sur l'architecture, l'urbanisme et le développement durable ;
- conseiller et accompagner les collectivités locales sur leurs projets d'urbanisme, d'architecture ; conseiller les particuliers désireux de construire ou de rénover leurs bâtiments ;
- former les maîtres d'ouvrage publics, les professionnels, architectes, artisans, les enseignants sur les constructions, la réglementation, les économies d'énergie...

Au-delà de leurs strictes compétences, les structures interviennent sur des territoires différents, parfois superposés, sur des thématiques proches mais avec des rôles différents. Ainsi si le CAUE a un simple rôle de conseil et d'accompagnement des collectivités et des particuliers, l'agence d'urbanisme peut être maître d'œuvre chargé de la réalisation de documents de planification (par exemple le SCOT du Grand Clermont, le Programme Local de l'Habitat de Clermont Communauté,...) et le Syndicat du Grand Clermont est une PPA (personne publique associée) et émet des avis sur les documents de planification de toutes les collectivités de son territoire. Toutes trois explorent chacune, de leur propre initiative, des thèmes et questionnements émergents afin de proposer des stratégies d'intervention innovantes. Ainsi l'agence d'urbanisme comme le CAUE ont travaillé sur la question du gisement foncier à reconquérir dans les tissus bâtis. Ils ont ensuite organisé avec l'ADEME une journée de sensibilisation à l'AEU 2, approche environnementale de l'urbanisme - deuxième version, actualisée pour tenir compte des évolutions récentes (lois Grenelle..). Le Grand Clermont et le CAUE mènent des actions d'information et de sensibilisation aux enjeux de l'habitat participatif (formations, parutions en projet, suivi des projets), suivent les études de documents d'urbanisme, les projets de zones d'activités, élaborent avec les deux parcs naturels un programme de formation des élus...

Loin de rentrer en concurrence, leurs actions se renforcent et se complètent, dans l'objectif de sensibiliser les acteurs, soutenir la sensibilisation aux enjeux d'un urbanisme de qualité.

DD

accompagner conseiller n'est pas choisir...

Un conseiller du CAUE c'est en règle générale un architecte, un urbaniste ou un paysagiste. C'est avant tout un professionnel compétent, capable d'analyses tant stratégiques que techniques et sensibles, reconnu généralement comme tel.

Certains attendent de nous que nous apportions d'emblée une solution « technique » à un problème donné... Il est compréhensible qu'un conseil municipal ou une collectivité, confrontés à une problématique qui requiert des compétences qui ne sont en principe pas celle de « monsieur tout-le-monde », ressent le besoin d'un soutien technique, exprimé dans une solution toute prête. Mais notre raison d'être n'est pas là. Nous ne devons pas être là pour « importer » des solutions extérieures au sein d'un territoire, mais pour faire émerger des solutions durables car ancrées dans la réalité du territoire. Adapter ici un copier-coller d'une solution qui a " marché" ailleurs n'est jamais pertinent.

Faire émerger des solutions peut se traduire autrement : remettre les élus en capacité de choisir et décider. C'est bien de cela qu'il s'agit. Combien d'élus n'ont jamais ressenti l'impression désagréable de

se faire confisquer par un bureau d'étude ou un service technique le pouvoir qui leur a été délivré par le suffrage universel ? Probablement aucun.

Etre en capacité de décision ne se décrète pas mais nécessite un discernement et une compréhension des tenants et aboutissants d'un dossier. Les enjeux sont peu évidents à appréhender en matière d'aménagement du territoire, tellement les problématiques sont devenues complexes.

Notre utilité se situe précisément ici : aider à la prise de décision en prenant en compte tous les paramètres indispensables à sa pertinence. Et c'est bien pour cela que nous nous positionnons toujours le plus en amont possible des dossiers, de façon à être mis en situation d'aider à reformuler, formaliser les problématiques, à identifier suffisamment tôt les enjeux, les freins, les atouts d'un projet ; conditions de l'intelligence du projet et de sa réussite.

Notre action est réussie lorsque les élus d'un territoire ont décidé, être par eux-mêmes, en toute connaissance de cause.

LF





Champeix © MA

mouillez vous pour la pierre sèche !

Pour beaucoup de nos concitoyens la pierre sèche n'évoque bien souvent qu'une technique de construction vernaculaire, sans autre intérêt que patrimonial. Et pourtant, à travers le monde les ouvrages en pierre sèche répondent à des besoins et façonnent les paysages. De multiples initiatives se manifestent en faveur de la conservation de ce patrimoine, ses atouts sont prouvés et plébiscités par nombre de régions et pays qui reconnaissent, officiellement et transversalement, ses valeurs paysagères, environnementales, indispensables à la qualité de nos productions agricoles, de notre cadre de vie.

Le CAUE 63 s'est impliqué depuis de nombreux mois dans la promotion de la pierre sèche comme technique constructive durable et patrimoniale mais aussi innovante et porteuse d'avenir. Nous avons à ce titre, co-organisé avec MACEO une journée de conférence pierre sèche qui s'est déroulée à CHAMPEIX en octobre 2013, qui a réuni chercheurs, professionnels du massif central et élus locaux. Cette journée a été l'occasion d'évoquer l'état des lieux de cette technique constructive et son développement potentiel. Nous participons aussi au groupe de travail en charge de la promotion de cette filière à l'échelle du Massif Central.

Aujourd'hui en France et en Europe, nombre de scientifiques et de professionnels travaillent à l'élaboration de règles professionnelles à visée « normative ». Des essais scientifiques poussés et des mises en œuvre spectaculaires, (soutènement de routes et autoroutes, voies ferrées, terrasses...), replacent au premier plan cette technique ancestrale de notre département... et d'ailleurs :

La DCASPL (Direction du commerce de l'artisanat, des services et des professions libérales) et la CAPEB (Confédération des Artisans et Petites Entreprises du Bâtiment) nationale ont édité en 2007 un « Guide de bonnes pratiques de construction de murs de soutènement en pierre sèche » premier ouvrage de référence à portée nationale.

Le Laboratoire Géomatériaux (LGM) de l'Ecole nationale des travaux publics de l'Etat (ENTPE) de Lyon a produit en 1999 un cahier des clauses techniques particulières (CCTP) avec le Centre d'Études

Techniques de l'Équipement (CETE Méditerranée) puis, en 2008, des abaques de calcul de dimensionnement des soutènements en accord avec le Service d'Étude et de Travaux des Routes et Autoroutes (SETRA). Ceci est le fruit de campagnes de murs expérimentaux, entre 2m et 4m de haut, réalisés entre 2002 et 2008, en calcaire dans le Vaucluse puis en schiste et en granit en Lozère. Il en résulte deux thèses de Doctorat en génie civil : Boris Villemus (2004) et Anne-Sophie Colas (2009). S'ajoutent d'autres campagnes expérimentales sur les murs de soutènement de la route, (Vaucluse) en 2011 puis 2013 pour une troisième Doctorat de Hanh Le en 2013. L'encadrement de ces deux dernières thèses est assuré conjointement par le LGM et le Laboratoire NAVIER de l'École Nationale des Ponts et Chaussées.

Le réseau national EcoBâtir a initié l'étude « Analyse des systèmes constructifs non industrialisés » (ASCNI) piloté par le centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB) et l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) de Rhône Alpes, sur 3 matériaux : pierre, terre, chanvre.

Le Laboratoire Tribologie et dynamique des systèmes (LTDS) de l'Ecole Centrale de Lyon a comparé 3 types de soutènements, et prouvé la pertinence technique, économique et écologique de la pierre sèche comparativement au béton et à la technique du gabion dans « Coûts en France 2009 ». Pour 2011/2014, il est pilote du projet « PEDRA : ouvrages en pierre sèche ou faiblement maçonnés ». Expérimentations, modélisations en vue de la connaissance et de la gestion des barrages et ouvrages d'art routiers avec 10 autres partenaires. (<http://pedra.ec-lyon.fr/>)

La résistance et les multiples intérêts de cette technique sont donc

aujourd'hui parfaitement démontrés. Le recours au béton n'est pas, n'est plus obligatoire en toutes circonstances !

Conformes à la charte de l'Environnement et aux directives de la loi Paysage de 1993, les ouvrages en pierre sèche ancrent les projets dans les territoires et offrent des solutions pertinentes à des questions fondamentales :

- de prévention des risques car ces ouvrages sont des dispositifs anti-érosion pertinents, des régulateurs efficaces de l'écoulement des eaux à l'échelle des bassins versants. En 1998, l'étude « Ruisselement et risques majeurs » de Martine Guiton, Laboratoire national des Ponts et chaussées, qui faisait suite à l'analyse des sites ayant subi de lourdes catastrophes meurtrières (Nîmes en 1988 avec 9 morts, puis Vaison la Romaine en 1992 avec 32 morts) a clairement mis en évidence la pertinence environnementale des ouvrages en pierre sèche (terrasses, soutènement, enclos),
- de protection de la biodiversité, (l'épaisseur, les anfractuosités, le maintien de l'humidité et l'inertie de la pierre créent un écosystème, avec un microclimat favorable à la biodiversité ainsi qu'aux cultures),
- d'économie énergétique en réduisant l'énergie consommée à la fabrication et au transport des matériaux. (énergie grise),
- de préservation et de construction de nos paysages, dont nous

mesurons mieux aujourd'hui les « enjeux de vie » pour l'avenir de nos régions,

C'est un potentiel économique significatif et local pour nos territoires d'Auvergne et en particulier du Puy-de-Dôme, dont on connaît la richesse géologique.

Plus encore qu'un patrimoine architectural culturel ou paysager, la pierre sèche agit vraiment sur les 3 piliers du développement durable. Utile et pertinente dans les travaux publics et le bâtiment, dans l'aménagement des espaces publics, cette technique est porteuse de sens et valorise les savoir-faire.

Pour les agriculteurs, renouer avec ces pratiques, c'est contribuer localement à une autre agriculture, récupérer les pierres au lieu de remplacer les socs de charrue, aider à maintenir la biodiversité et entretenir un paysage trop souvent altéré par des pratiques irrespectueuses, inspirées par une logique de production trop exclusive.

Pour les territoires comme les nôtres, ayant une vraie tradition de l'usage de la pierre, cette technique ancestrale a évolué pour se placer à l'avant-garde des techniques d'aménagement. Il est temps de se mouiller pour la pierre sèche !

LF



Champeix © MA



Champeix © MA

Liens :

* Claire Cornu +33 (0)4.90.80.65.61 – c.cornu@cma84.fr
Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Vaucluse (CMA84)
35, rue Saint Joseph Vernet BP 40208 84009 Avignon Cedex 1

* Fédération Française des Professionnels de la Pierre Sèche
contact@ffpps.fr, c.cornu@cma84.fr

* MACEO : 14, avenue Léonard de Vinci – 63000 Clermont-Ferrand
Chef de projet : Valérie RENON – 06 86 17 04 84 – v.renon@maceo.pro

* CAPEB 63 2 rue Félix MEZARD - BP61 63019 CLERMONT-FERRAND Cedex 2
Tél : 04.73.25.71.71 Fax : 04.73.24.98.51 Email : capeb63@capeb63.fr



Gandaillat, belvédère géologique sur la ville et le site UNESCO

La position de Clermont est l'une des plus belles du monde. Qu'on se représente des montagnes s'arrondissant en un demi-cercle ; un monticule attaché à la partie concave de ce demi-cercle ; sur ce monticule Clermont ; au pied de Clermont, la Limagne, formant une vallée de vingt lieues de long, de six, huit, dix de large¹.

À sa mesure, le CAUE œuvre pour l'inscription de l'ensemble tectono-volcanique de la Chaîne des Puys et de la Faille de Limagne au patrimoine mondial de l'Unesco. Après sa participation active au tournage de deux web-documentaires² produits par le Conseil général sur les questions d'urbanisation et d'extension de bourg, puis sur l'histoire de quelques techniques traditionnelles de construction, le CAUE propose un point de vue peu usité sur le futur bien.

À l'arrivée de la branche sud de l'A89 à Clermont-Ferrand, existe une petite aire de repos au pied d'une éminence (382 m). Dans l'extrémité supérieure de la butte, une ancienne carrière, explorée par de nombreux élèves et étudiants de différents horizons géographiques, montre la sédimentation de l'Oligocène supérieur (- 28 à - 23 Ma environ = millions d'années) dans le bassin de la Limagne (- 35 à - 16 Ma environ). Ce fossé d'effondrement nord-sud présente des dépôts sédimentaires d'environ 2.000 m d'épaisseur, parfois imprégnés de bitume. La carrière fut exploitée pour ses matériaux, lors de la construction des autoroutes voisines. Cette exploitation a généré la présence de nombreuses terrasses en son sein, facilitant les observations. C'est pourquoi, de nombreux visiteurs s'y rendent pour identifier différentes structures géologiques qui permettent de remonter dans le temps et de raconter l'histoire géodynamique de la région.

Mais ce site est également un incomparable belvédère pour lire les paysages urbains de la métropole lovée dans un somptueux décor géologique. Le panorama vers l'ouest permet de repérer quelques points clés. A nos pieds, la plaine de sédiments oligocènes, autour

d'une altitude de 350 m environ. Plus loin, l'agglomération de Clermont-Ferrand. Au-dessus, l'escarpement qui matérialise la faille occidentale séparant le bassin sédimentaire du plateau granitique hercynien (anciennes montagnes de - 350 Ma environ) culminant 500 m plus haut. Sur ce dernier est joliment alignée la Chaîne des Puys constituée de jeunes volcans quaternaires dont le Puy de Dôme est le point culminant (1.465 m). Et devant nous, au premier plan, la morphologie quasi conique du Puy de Crouël (427 m), n'est pas celle d'un cratère, mais celle des restes d'un édifice phréato-magmatique du Miocène inférieur (- 21 Ma environ). Car la carrière de Gandaillat est entourée d'édifices volcaniques, issus de ce type d'éruption dont les bases apparaissent aujourd'hui en relief grâce au travail différentiel de l'érosion sur les marnes encaissantes.

La carrière, véritable "livre géologique", est donc aussi un exceptionnel belvédère pour lire la métropole et son écrin géomorphologique, dont sa grandiose toile de fond, le futur bien Unesco "Chaîne des Puys Faille de Limagne"³.

*"Et je n'ai pu donner qu'une heure et demie à cette ville de Clermont ! Sa position rappelle les plus jolies villes de la Suisse, avec cette différence, en sa faveur, qu'elle est bâtie en lave, et que la présence d'un volcan, même éteint, imprime toujours au paysage quelque chose d'étonnant et de tragique qui empêche l'attention de se lasser."*⁴.

MA

Des composantes architecturales pour une identité visuelle. L'exemple du bourg de Chanat-la-Mouteyre



www.youtube.com - web documentaire visible sur Youtube en appui à la candidature " Chaîne des Puys-faille de Limagne ".

¹ cf CHATEAUBRIAND François René, Voyage en Auvergne, réalisé en 1805, mais écrit et publié plus tard.

² <http://youtu.be/U5iOwy5aXU0>

³ <http://youtu.be/3EluSvZclhc>

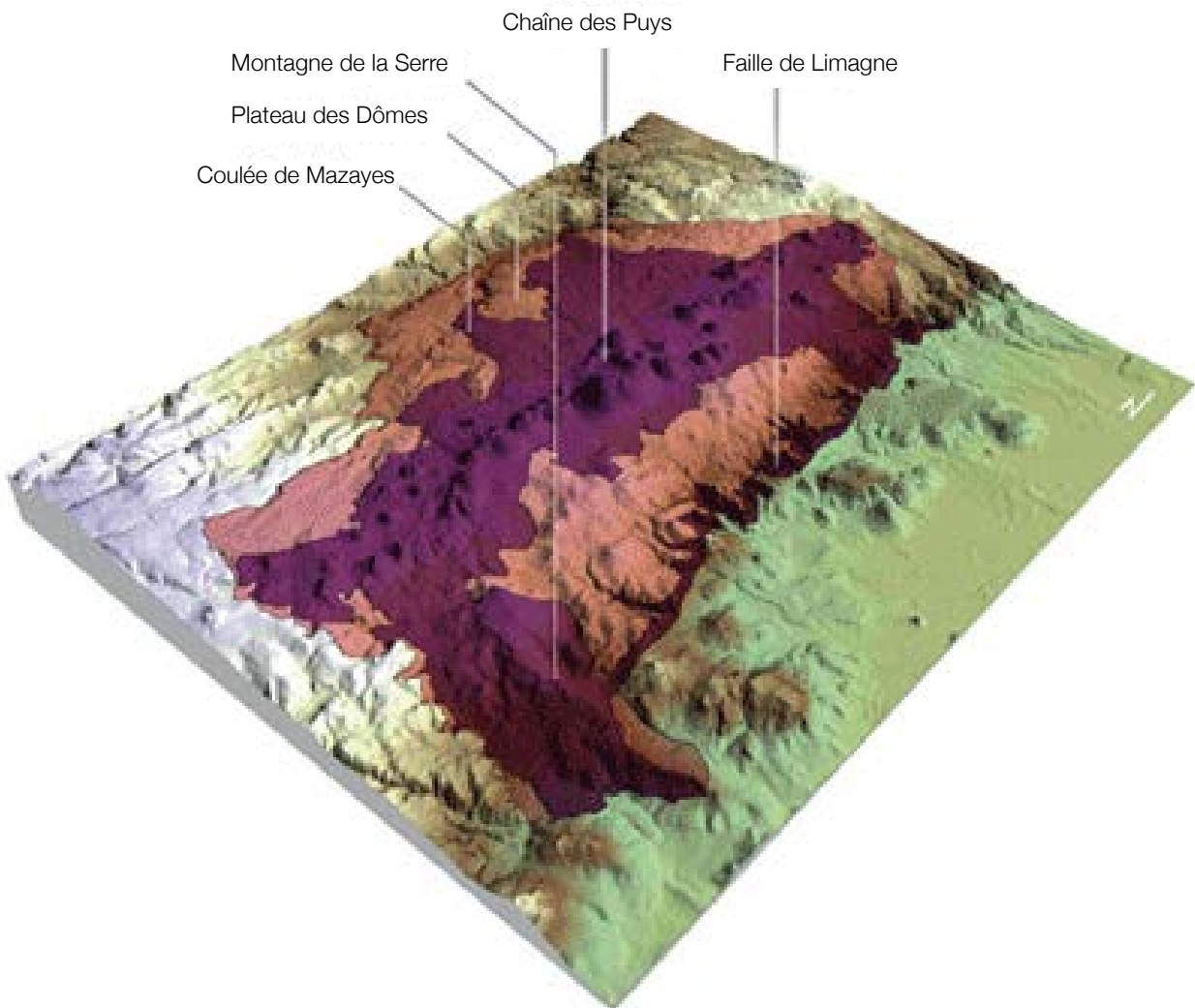
le CAUE est également membre de la commission locale Chaîne des Puys - Faille de Limagne

³ pour en savoir plus et soutenir la candidature, voir le site : www.chainedespuy-faillelimagne.com/

⁴ STENDHAL, Mémoire d'un touriste, 1838.



le Grand Clermont et son écrin depuis Gandaillat ; le puy de Crouël en premier plan, la faille de Limagne et la Chaîne des Puys en fond de décor © MA



Principaux attributs géologiques qui composent l'ensemble tectono-volcanique Chaîne des Puys – Faille de Limagne © E.Langlois

fort, très fort le fort de Pardines, levier de développement local



Le patrimoine est reçu comme un héritage producteur de sens et d'identité territoriale.

Il pose la question du développement durable et met en exergue la notion – de plus en plus importante – d'environnement culturel ; il évoque enfin les liens qui existent entre le patrimoine d'une part, les politiques d'urbanisme et d'aménagement du territoire d'autre part. La communauté de communes Issoire Communauté dans le cadre de ses compétences, et plus particulièrement le tourisme, a lancé novembre 2013 un concours pour recruter une équipe pluridisciplinaire afin de répondre à l'étude faisabilité pour la promotion touristique de la commune de Pardines.

Ce projet de valorisation s'articule autour de la diversité du concept de patrimoine culturel qui regroupe essentiellement :

> un lieu

Il faut le voir comme un paysage au sens de matrice culturelle qui a permis le transfert, d'une génération à l'autre, des savoirs, des usages de la terre.... Le patrimoine entretient ce rapport privilégié avec la géographie culturelle.

> un fort villageois, un patrimoine en devenir

Ces fortifications constituent un patrimoine particulier. Elles traduisent une réponse à l'insécurité qui régnait au XIV^e et XV^e siècle. Celles-ci, par leurs empreintes, jouèrent un rôle déterminant dans l'histoire de nos villages. Comme le souligne le professeur Gabriel Fournier, professeur honoraire, université Blaise Pascal, elles ont eu un impact durable sur les plans et la morphologie des bourgs.

A travers l'immense travail de recherche qu'il a réalisé, l'historien a recensé environ 140 forts en Limagne et sur ses pourtours. Ils constituent un des patrimoines caractéristiques de la Basse-Auvergne, patrimoine commun entre plusieurs bourgs (Angles de vues - n°22- février 2012 -Forts, très forts).

> Une nécropole au lieu-dit « Maison Blanche »

Des fouilles menées en 1928 ont permis de révéler plus de 220 inhumations en contrebas du plateau de Pardines. Cette nécropole, d'une grande richesse, date du IV^e-VI^e siècle de notre ère (voir texte de Sandra Chabert, doctorante de l'Université Blaise Pascal, Clermont-Ferrand). Elle révèle une nouvelle face de l'histoire de ce lieu de vie et livre une nouvelle vision de la diversité culturelle. Depuis plusieurs années, la commune de Pardines a commencé un travail d'acquisition foncière. Plusieurs opportunités se sont présentées et l'Établissement Public Foncier du Puy-de-Dôme Syndicat Mixte d'Action Foncière (EPF SMAF) auquel adhère la commune, a permis de faire aboutir les uns après les autres, les achats de loges du fort villageois.

La commune de Pardines envisage un programme de mise en tourisme de son bourg.

Elle désire reconnaître son patrimoine, le valoriser et s'en servir comme levier de développement local.

S'agit-il de mettre en avant la dimension culturelle du projet de territoire ? Le territoire doit-il être considéré comme le lieu fondateur des identités locales et le ressort secret de leur survie ? Peut-on définir un usage durable du capital culturel d'un territoire en élaborant des principes d'intervention et de gestion ?... Ce sont autant de questions que l'on se pose lors de l'élaboration d'un projet de territoire et qui demande d'appréhender plusieurs enjeux

- place du fort après démolitions
- maisons propriétés municipales



> Lecture culturelle et regard croisé

Le patrimoine rural vernaculaire est, par définition, humble et populaire. Il correspond à la combinaison harmonieuse d'un habitat dans un site qui donne tant à la construction qu'au paysage dans lequel elle s'insère, une valeur irremplaçable. La cohérence territoriale prend appui, ainsi, sur les modes de vie, les savoir-faire réels, reconstruits ou inventés. Incontournable dans cette construction, le Conseil de l'Europe a œuvré pour cette mise en lumière et contribué à la connaissance d'un patrimoine commun par de l'assistance et de nombreuses aides financières. Cette reconnaissance est inscrite dans un cadre précis : dans la Convention culturelle européenne (1954), il est important de rappeler le sens donné à l'article 1^{er}. Il engage les parties signataires, en particulier la France, « Chaque Partie contractante prendra les mesures propres à sauvegarder son apport au patrimoine culturel commun de l'Europe et à en encourager le développement ». L'objectif initial établit le principe d'une préservation de la mémoire commune. Il impose des obligations de protection,

de transmission et appelle à un processus de créativité dans le temps. On insiste en particulier sur la nécessité d'une action coordonnée pour faire face essentiellement au problème de la destruction.

Mais aussi, à travers le regard croisé de deux conventions :

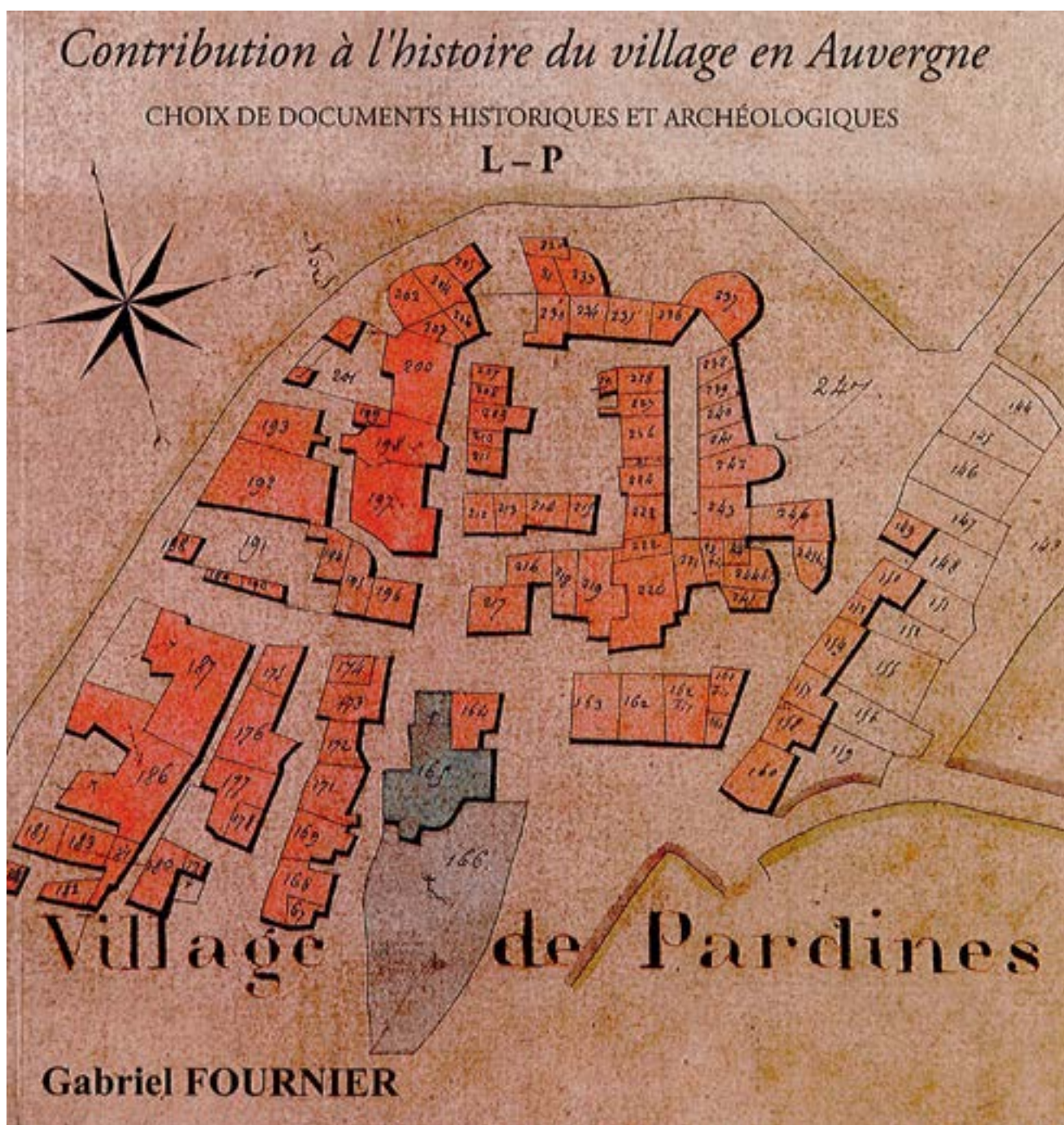
- la Convention pour la sauvegarde du patrimoine architectural de l'Europe de Grenade (3 octobre 1985)
- la Convention européenne du paysage de Florence (20 octobre 2000). Elles construisent l'alliance entre l'architecture et le paysage, et croisent les approches : le patrimoine architectural constitue une expression irremplaçable de la richesse et de la diversité du patrimoine culturel. Le paysage concourt à l'élaboration des cultures locales et représente une composante fondamentale du patrimoine culturel et naturel. Ils sont intimement liés. Ainsi dans le cadre de Paridines, le bourg et son fort villageois sont indissociables du site. L'accroche sous le rebord du plateau devient une singularité, une identité.

> Processus de connaissance et sens donné au projet

Le diagnostic de territoire renseigne et fonde le projet sur une cohésion qui trouve ses fondements dans l'unité patrimoniale.

De fait, un processus de la connaissance de ce patrimoine pluriel semble nécessaire. Des inventaires, des recherches historiques permettent de faire des analyses comparées, de dimensionner et d'évaluer la place de ce patrimoine. Mais pour parfaire cette connaissance, il est souvent nécessaire de compléter les études d'inventaire par des recherches archéologiques plus poussées, comme l'a souligné madame Claudine Girardy-Caillat de la DRAC Auvergne face aux élus de Pardines. L'étude de Sandra Chabert renseigne et permet

par une analyse comparée, d'évaluer la richesse de ce patrimoine archéologique et d'en donner la dimension dans un territoire élargi. Pour le fort, des études complémentaires seront sûrement nécessaires pour opérer des datations précises et évaluer ce fort dans l'ensemble des forts villageois d'Auvergne. Monsieur Dangles, architecte retenu pour le projet et monsieur Fournier ont confirmé la singularité du fort. Régularité du tracé, nombre et grosseur des tours, hiérarchie entre les tours d'angle et les tours des milieux de courtine, ... restent des critères à étudier.



Extrait des forts villageois d'Auvergne.



La Maison Blanche

> nécropole du IV^e - VI^e

Au lieu-dit La Maison Blanche en contrebas du plateau de Pardines, une nécropole des IV^e-VI^e siècles de notre ère est mise au jour en 1928 lors de la construction d'une cave chez un particulier. Cette découverte est relayée à l'époque par plusieurs journaux locaux, notamment *Le Moniteur* et *l'Avenir du Plateau Central*. Deux articles scientifiques rédigés par P.-F. Fournier et É. Desforges paraissent également dans la *Revue d'Auvergne* en 1931 et 1945. Les fouilles menées jusqu'en 1935 ont révélé plus de 220 inhumations. La tenue régulière et rigoureuse de carnets de fouille rend compte de la diversité des architectures tombales : tombes en pleine terre ou à coffres de dalles de calcaire, sépultures sur lit de tuiles, cercueils en bois, sarcophages, etc. Plus de la moitié des tombes contenait un dépôt funéraire composé de vases en céramique et en verre, d'objets de parure en bronze (boucles de ceinture, colliers), parfois de monnaies. L'association systématique de vases à boisson et de récipients servant à contenir les mets symbolise le repas funéraire du défunt. La présence de petits ossements animaux dans certains vases indique que ces derniers n'étaient pas déposés vides mais contenaient des offrandes alimentaires. L'observation attentive des céramiques montre la présence de cas-

sures volontaires des cols ou des fonds des vases. Ces mutilations correspondent aux gestes rituels accompagnant l'inhumation et marquant le passage du monde des vivants au monde des morts. Dans le cadre d'un doctorat (Université Blaise-Pascal, Clermont-Ferrand), l'ensemble de cette documentation est repris par Sandra Chabert et intégré aux problématiques actuelles de la recherche archéologique. Riche de près de 700 objets, le site de La Maison Blanche constitue un ensemble de référence pour la connaissance des mobiliers et des pratiques funéraires de l'Antiquité tardive en Auvergne. En outre, la documentation de fouille réunie par les archéologues de l'époque mérite d'être mise en valeur. Elle offre en effet un témoignage rare sur les méthodes de fouilles employées au début du siècle dernier ; la grande qualité et la rigueur dont elle fait preuve méritent d'être saluées.

S. Chabert

*Doctorante de l'Université Blaise Pascal,
Clermont-Ferrand*

Illustration : Mobilier funéraire de la sépulture n°153 de la nécropole de La Maison Blanche, Pardines.

© S Chabert



©CD

> Le patrimoine comme levier de développement local

L'un des écueils majeurs du recours à la dimension patrimoniale dans le projet de développement concerne souvent les risques de repli sur soi, alors que le développement territorial doit se faire dans un souci d'ouverture.

Certains argumentent le passage vers de nouveau modèle de développement. Les projets à dimension patrimoniale peuvent être analysés à travers le spectre des modèles spatiaux qu'ils construisent.

Pour l'instant, le projet de Pardines développe une figure simple.

Il s'appuie sur la valorisation du fort et la mise en valeur des fouilles archéologiques. Cette configuration spatiale sur un seul pôle aura vraisemblablement une capacité limitée à animer le territoire. Mais c'est peut-être dommage au regard de l'ensemble du réservoir patrimonial que représente les forts villageois dans le département du Puy-de-Dôme de se limiter.

Alors peut-on imaginer, une configuration qui englobe plusieurs sites et complète la connaissance de ce type de fortification villageoise en tant que modèle identitaire. Il s'agit d'un projet de territoire qui réunit un ensemble de site entre eux qui porte le même enjeu. La configuration retenue constituera une mise en réseau interne sur un territoire élargi. Le périmètre peut-il être attribué au pays ?

CD



Pour aller plus loin :

J.-L. Abbé, D. Baudreu, F. Hautefeuille, forts villageois, Terrae Université de Toulouse, CNRS
<http://terrae.univ-tlse2.fr/accueil-terrae/>

Michel. Astier, forts, très forts, les forts villageois du Puy-de-Dôme-Angles de vues n° 22
www.caue63.com/ressources/publication

J'ai eu l'occasion de travailler fréquemment sur le patrimoine fortifié de la fin du Moyen âge, mais j'ai découvert cette réalité des « forts villageois » d'Auvergne seulement en abondant, avec l'agence Planeth, l'étude d'un projet à vocation touristique pour la Communauté de communes d'Issoire, sur la commune de Pardines.

Pour moi c'est un patrimoine très intéressant parce que c'est un patrimoine vécu, né d'un besoin auquel on a apporté une réponse collective et qui ensuite a accompagné l'évolution de la société qui l'a produit et de ses pratiques. Ca va donc plus loin que la question de la « défense », ce n'est pas un château – même si parfois on y a inclus les restes d'un château, c'est aussi des maisons, des lieux de travail et de production, des équipements collectifs, parfois une église etc. Ce sont donc des objets complexes et souvent énigmatiques, car on a peu de documents d'archives, et encore trop peu d'études historiques ou archéologiques pour faire avancer la connaissance.

Ce patrimoine m'intéresse aussi dans son actualité, parce qu'il représente un vrai potentiel pour le développement d'une forme de tourisme de qualité, qui s'intéressera justement à découvrir « en profondeur » un territoire par l'exploration de ces témoins d'une histoire particulière. Mais je pense qu'il représente aussi un enjeu pour ceux qui l'habitent, ou qui l'habiteront – car il faut parfois aider la vie à s'y maintenir ou à y revenir. Il faut en effet faire mieux reconnaître l'intérêt et l'originalité de cette expérience, et nous montrer dignes d'elle, capables de la prolonger aujourd'hui.

Philippe DANGLES

Architecte d.p.l.g., associé à l'agence d'ingénierie, Planeth, pour le dossier
 « Etude de faisabilité pour la promotion touristique de la commune de Pardines »

formation habitat participatif



L'habitat participatif a une longue histoire, depuis les utopies du XIX^e siècle jusqu'aux solidarités d'après guerre, à la lutte contre la pénurie de logements, aux expériences pilotes contemporaines. Alors qu'ils sont nombreux en Europe du Nord, seuls de rares projets émergent (à nouveau) en France, à l'initiative des particuliers. La loi Duflot redonne deux statuts juridiques possibles à cette forme de production de logements dont l'existence avait été supprimée par la loi Chalandon en 1970.

Les collectivités peuvent permettre, soutenir et même parfois initier les projets des particuliers. A la demande de l'ARDTA (Agence Régionale pour le Développement des Territoires d'Auvergne) et du syndicat du Grand Clermont, le CAUE a organisé une formation d'une journée sur ce sujet le 01 octobre 2013.

Les différents types d'habitat participatif, leurs caractéristiques, atouts et fragilités, les enseignements des expériences européennes, ainsi que deux projets clermontois ont été présentés. Les actes de la formation 2013 seront publiés dans un carnet thématique.

DD

Immeuble Les Voirets, Genève
Maître d'ouvrage : CODHA, association Mill'o ;
Architecte : ATBA, Stéphane Fuchs et collaborateurs,
Photos : De Visu Fascini Luca

formations décentralisées urbanisme et énergie

La mise en place de la Transition Energétique rend encore plus sensible et d'actualité le rôle des collectivités dans la maîtrise des consommations énergétiques et l'élaboration de stratégies d'indépendance énergétique par le biais des politiques d'urbanisme.

A la suite de la production du guide « Urbanisme et énergie » et de l'organisation de rendez-vous thématiques sur ce thème, l'Aduhme et le CAUE proposent d'organiser des réunions de sensibilisation dans les secteurs du département éloignés de la ville de Clermont-Ferrand.

L'objectif est d'apporter des éléments méthodologiques essentiels à la prise en compte des enjeux énergie-climat dans les projets d'aménagement et les documents d'urbanisme réglementaire. Il s'agit également de faciliter des débats concrets et proches du terrain.

Les réunions, montées en partenariat avec les structures

locales, peuvent être envisagées à l'échelle de plusieurs communautés de communes ou à l'échelle des Parcs Naturels Régionaux, Pays, des syndicats intercommunaux tels que le SMADC,

Ainsi, le 16 décembre dernier, une réunion s'est tenue à Ambert, organisée avec le PNR du Livradois Forez. Les enjeux particuliers des territoires proches d'Ambert, dans lesquels plusieurs PLU intercommunaux sont à l'étude, ont guidé le choix des sujets abordés. Un débat a permis l'expression de la diversité des points de vues des acteurs du territoire.

Le CAUE et ses partenaires mènent actuellement une réflexion en vue de proposer un programme de formations sur divers thèmes, adressé notamment aux nouveaux élus.

DD

palmarès

Valeurs d'exemples Suites

Initiée par l'Union régionale des CAUE, la troisième édition du Palmarès « Valeurs d'exemples® » 2013 a montré la production architecturale et paysagère la plus récente et la plus remarquable d'Auvergne. Parfaitement intégrés dans leur patrimoine social, architectural et paysager, ces nouveaux lieux, espaces et équipements publics, logements... renouvellent ainsi sans rougir son image et affirment sa vocation d'accueil.



Imprimé par ICI Groupe Moniteur



Le projet Espace rural de services de proximité ayant été honoré d'une MENTION de par le palmarès valeurs d'exemples a reçu le prix de l'équerre d'argent au titre de la première œuvre, décernée par le moniteur.

Cette réalisation de Boris Bouchet, jeune architecte Clermontois, a reçu une mention dans la catégorie « construction publique et lieu de travail », pour la pertinence de son programme associant des locaux médicaux et un commerce alimentaire en centre bourg. Le caractère novateur du bâtiment, construit en bois et en pisé a également été souligné. Depuis, le projet a été lauréat du prix national des architectures en terre crue en 2013.

Il a également été distingué en 2013 par le prix de la Première œuvre, décerné par le groupe Moniteur. Boris Bouchet est lauréat 2014 de l'Album des jeunes architectes & paysagistes (AJAP) pour ce même bâtiment.



> **Maître d'ouvrage**
Commune de Marsac-en-Livradois
Maître d'oeuvre - Boris Bouchet

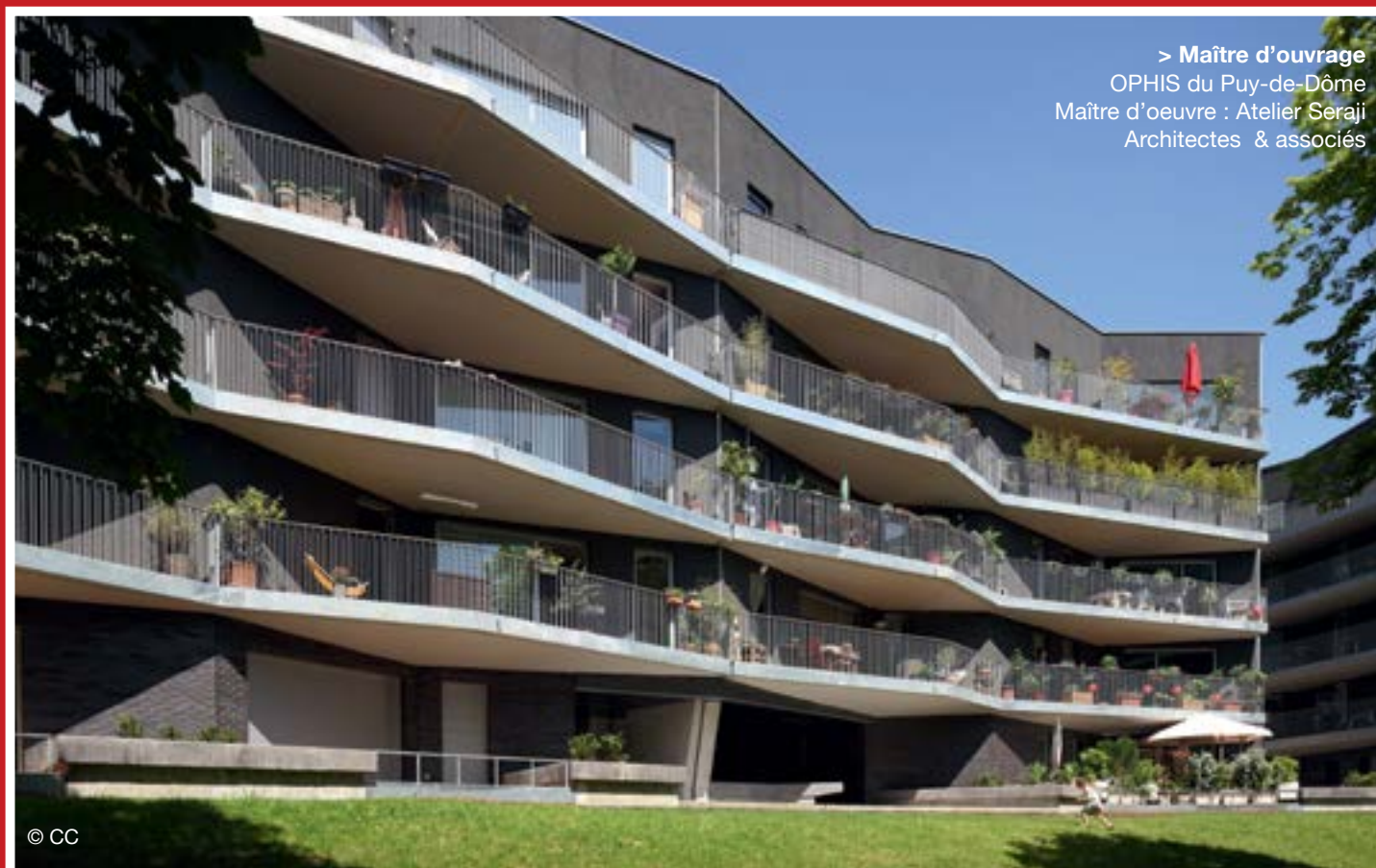
Valeurs d'exemples Suites



La résidence, construite à Clermont-Fd au centre des « Normaliennes », constitue l'une des dernières étapes de la restructuration du site de l'ancienne Ecole normale d'institutrices. Les nouveaux bâtiments s'inscrivent au cœur d'un parc habité que traverse un mail connectant le site à la ville. La résidence est composée de deux corps de bâtiments traités en briques noires, et propose 74 logements en location et accession à la propriété.

Cette réalisation a reçu un prix régional ex æquo dans la catégorie « habitat collectif » du Palmarès d'architecture « Valeurs d'exemple ». L'agence Seraji a également été lauréate d'une mention au prix d'architecture de l'Equerre d'argent en 2013, décerné par le groupe Moutier.

Enfin, le bâtiment a été reconnu « opération remarquable 2013 » par les Coopératives HLM.



Succès cinématographique pour le sanctuaire gaulois de Corent

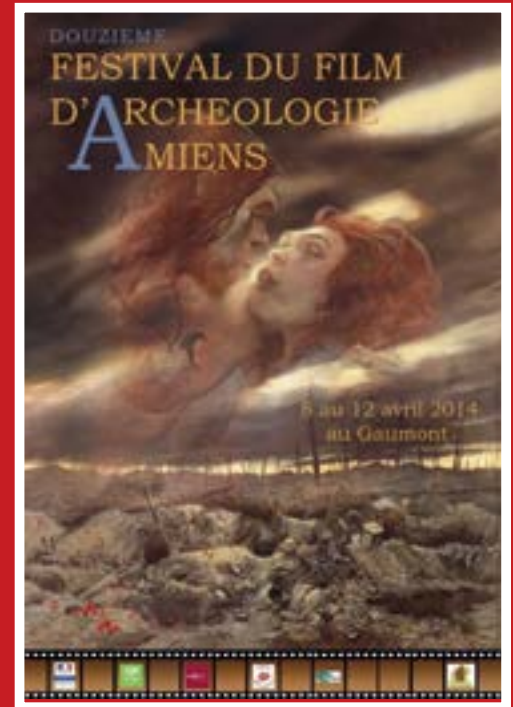
Certains projets et opérations mentionnés ou primés ont encore une vie prolongée de succès pour ses concepteurs. Deux ont participé ainsi à d'autres distinctions. Quant aux 4 films réalisés pour récompenser les quatre grands prix, cette année nous sommes gâtés, puisqu'un film a servi de porter à connaissance à l'un des prix de l'Équerre d'Argent du Moniteur et un autre a été sélectionné au festival du film d'archéologie d'Amiens.

Les découvertes archéologiques de renommée internationale réalisées sur le plateau de Corent sont à l'origine de l'aménagement du sanctuaire. La mise en valeur du site archéologique s'appuie sur une scénographie qui révèle le potentiel paysager, historique et scientifique du site : elle affirme la notion de cadre, ici la parcelle du sanctuaire. Deux murs de pierres sèches et un mur de soutènement soulignent une structure de terrasse. Ces murs créent la mise à distance nécessaire à la perception des vestiges. Ils matérialisent l'intervention contemporaine sur le territoire actuel, lui-même encore calé sur les traces antiques : le périmètre du sanctuaire correspond toujours aux limites parcellaires actuelles ! Se greffent ensuite des éléments nécessaires à l'immersion et à la compréhension du parcours : rampes en modelé de terrain, plateformes et passerelles légères. La strate gallo-romaine est suggérée par des modelés de terrain en remblai - bourrelets de terrain, plateformes... - les vestiges gaulois sont montrés par des terrassements en déblai : fossés, trous de poteaux ... Le film du prix "Valeurs d'Exemples"® a été réalisé par Estelle Brugerolles (Lazuli film), puis a été sélectionné en avril 2014 pour le festival du films archéologique d'Amiens, festival qui a également vu la projection d'un court-métrage de David Geoffroy sur le Temple de Mercure. Un Puy-de-Dôme très présent en Picardie !

Réalisatrice : Estelle Brugerolles, Lazuli films.

• Film du Palmarès 2013 à voir sur le site du CAUE 63, rubrique : vidéos

• Aménagement du sanctuaire gaulois de Corent. Interview Claire Dairaine, Images Raphaëlle Joly et Henoc Kiaku, Montage Claire Dairaine. [section audiovisuelle du lycée La Hotoie d'Amiens]



> Maître d'ouvrage

Conseil général du Puy-de-Dôme

Maître d'œuvre : Claude Chazelle, Atelier régional de paysage et d'architecture de l'environnement

© MA



Maurice Mestre
Président

e



Michel Astier
Architecte directeur

u



Marie-France Marmy
Attachée de direction

a



Aurélie Chacornac
Secrétaire

c



Corinne Miquel
Secrétaire

u



Thibault Racault
Urbaniste conseiller

d



Lionel Favier
Architecte conseiller

e



Christophe Camus
Architecte conseiller

p



Jean Roques
Architecte conseiller

i



Stéphane David
Animateur du centre
de ressources

u



Philippe Robbe
Architecte conseiller

q



Christine Descoeur
Architecte conseiller

é



Diane Deboaisne
Architecte conseiller

,

l